VOL VIII.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ

PAR T. L. DOUTNEY.

L'AURORE DES CANADAS.

JOURNAL LITTÉRAIRE POLITIQUE ET COMMERCIAL.

N°. 95.

MONTREAL (B. C.)

MARDI MATIN, 9 FEVRIER 1847.

CONDITIONS DE L'AURORE.

Ce Journal se publie deux fois par semaine les MARDI et VENDREDI matin, le Prix de la souscription est de QUATRE PIASTRES par année payables par semestres et d'avance pour la ville. Et pour la campagne, la souscription est de trois piastres par année outre le port, que chaque souscripteur devra payer au Bureau de Poste, On paie au commencement du semestre.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de six mois.

Le Bureau de l'AURORE est établi rue St. Amable, près le Marché-Neuf. Et toutes correspondances doivent être adressées toutes reclamations faites franc de port à T. L. DOUTNEY.

PRIX DES ANNONCES.

☞ Six lignes et au-dessous, première insertion, 2s. 6d., et chaque insertion subséquente, 7½.

Dix lignes et au-dessous, première insertion, 3s. 4d., et chaque insertion subséquente, 10d.

Au-dessus de dix lignes, première insertion, 4d, par ligne, et chaque insertion subséquente, 1d. par ligne.

Les annonces non accompagnés d'ordres écrits, seront insérés dans chaque feuille jusqu'à ce qu'il soient contremandés et débités en conséquence.

On traite de gré-à-gré pour les annonces d'une certaine étendue, et qui doivent être publié plus de six mois.

CANTIQUE.

ETERNITE' DE LA NATURE.

Brievté de l'Homme.

Roulez dans vos sentiers de flamme,
Astres, rois de l'immensité !
Insultez, écrasez, mon ame
Par votre presque éternité !
Et vous, comète vagabondes,
Du divin océan des mondes
Débordement prodigieux,
Sortez des limites tracées
Et révélez d'autres pensées
De celui qui pensa les cieux !

Triomphe, immortelle nature,
A qui la main pleine de forces
Prête des forces sans mesure,
Des temps qui renaissent toujours !
Le mort retrempe ta puissance,
Donne, ravis, rends l'existence
A tout ce qui la puise en toi ;
Insecte éclos de ton sourire,
Je nais, je regarde et j'expire,
Marche et ne pense plus à moi !

Vieil Océan, dans tes rivages
Flotte comme un ciel écumant,
Plus orageux que les nuages,
Plus lumineux qu'un firmament !
Pendant que les empires naissent,
Grandissent, tombent, disparaissent
Avec leurs générations,
Dresse tes bouillantes crêtes,
Bats ta rive, et dis aux tempêtes :
Où sont les nids des nations ?

Toi qui n'es pas lasse d'éclore
Depuis la naissance des jours,
Lève-toi, rayonnante aurore,
Couche-toi, lève-toi toujours !
Réfléchissez ses feux sublimes,
Neige éclatante de tes cimes,
Où le jour descend comme un roi !
Brillez, brillez pour me confondre,
Vous qu'un rayon du jour peut fondre,
Vous subsistez plus que moi !

Et toi qui t'abaisse et t'élève
Comme la poudre des chemins,
Comme les vagues sur la grève,
Race innombrable des humains,
Survis au temps qui me consume,
Engloutis-moi dans ton écume,
Je suis moi-même mon néant ;
Dans ton sein qu'est-ce qu'une vie ?
Ce qu'est une goutte de pluie
Dans les bassins de l'Océan !

Vous mourez pour renaître encore,
Vous fourmillez dans vos sillons,
Un souffle du soir à l'aurore
Renouvelle vos tourbillons,
Une existence évanouie
Ne fait pas baisser d'une vie
Le flot de l'être toujours plein ;
Il ne vous manque, quand j'expire,
Pas plus qu'à l'homme qui respire
Ne manque un souffle de son sein.

Vous allez balayer ma cendre ;
L'homme ou l'insecte en renaîtra !
Mon nom, brûlant de se répandre,
Dans le nom commun se perdra ;
Il fut ! voilà tout ! bientôt même,
L'oubli couvre ce mot suprême,
Un siècle ou deux l'auront vaincu !
Mais vous ne pouvez, ô nature !
Effacer une créature ;
Je meurs ! qu'importe ? j'ai vécu !

Dieu m'a vu ! le regard de vie
S'est abaissé sur mon néant,
Votre existence rajeunie,
A des siècles, j'eus mon instant !
Mais dans la mine qui passe
L'infini de temps et d'espace
Dans mon regard s'est répété !
Et j'ai vu dans ce point de l'être
La même image m'apparaître
Que vous dans votre immensité !

Distances incommensurables,
Abîmes des mondes et des cieux,
Vos mystères inépuisables
Se sont révélés à mes yeux !
J'ai roulé dans mes vœux sublimes
Plus de vagues que tes abîmes
N'en roulent, ô mer ! en courroux !
Et vous, soleils aux yeux de flamme,
Le regard brûlant de mon ame
S'est élevé plus haut que vous !

De l'être universel, unique,
La splendeur dans mon ombre à lui,
Et j'ai bourdonné mon cantique
De joie et d'amour devant lui !
Et sa rayonnante pensée
Dans la mienne s'est retracée,
Et sa parole m'a connue !
Et j'ai monté devant sa face,
Et la nature m'a dit : Passe ;
Ton sort est sublime, il t'a vu !

Vivez donc vos jours sans mesure !
Terre et ciel ! céleste flambeau !
Montagnes, mers et toi, nature,
Soyez long-temps sur mon tombeau !
Effacé du livre de vie,
Que le néant même m'oublie !
J'admire et ne suis point jaloux
Ma pensée a vécu d'avance
Et meurt avec une espérance
Plus impérissable que vous !

A. DE LAMARTINE.

MATIÈRE CANADIENNE.

ARTICLE LU A L'Institut Canadien.

BESOINS D'ASSOCIATION.

L'homme est partout faible pour surmonter les obstacles qu'il rencontre dans toutes ses entreprises et dont le moindre lui oppose une résistance si forte qu'il l'accuse toujours d'incapacité en lui assignant les bornes de son intelligence ; Il s'épuiserait souvent au premier effort qu'il fait pour s'avancer dans cette route qui le mène à l'avenir s'il n'avait à côté de lui ses parens, à côté de ses parens la société. Tour-à-tour appuyant et appuyé, fort il doit assistance à ses semblables, faible il a droit à leur sympathie : toujours on entrevoit l'union, l'association ; et plus elle est pratiquée plus il y a d'ordre et de bien-être, moins il y a de besoins.

L'association est née de la faiblesse et du malheur de l'homme ; atôme lancé au milieu d'élémens déchaînés contre lui, il est mobile, inconstant, poussé et repoussé sans cesse ; pour s'arrêter il lui faut l'agglomération ; pour offrir une résistance, pour trouver un appui il lui faut un lien.

Les sociétés sont une réunion d'individus, et toute la beauté l'harmonie qu'on y découvre, les biens sans nombre qu'elles présentent découlent nécessairement de ce lien. L'individu est de sa nature impuissant ; il lui faut chercher hors de lui ce qu'il sent lui manquer ; et c'est entre ceux parmi lesquels il trouve le plus d'assistance, ceux avec qui il a le plus de relation que se forme ce lien moral, qui fait d'abord les familles, et ensuite les sociétés, alors ce lien s'appelle nationalité.

La nationalité c'est la vie de la patrie ; c'est tout ce qui parle au cœur, aux sentiments, à l'intelligence, tout ce qui offre sympathie et garantie : c'est l'attrait que forment les mœurs, les habitudes, les institutions, la langue, le sol ; en un mot la nationalité c'est l'élément de l'homme civilisé.

Notre nationalité Canadienne n'est à vrai dire qu'imparfaite et exceptionelle ; on apperçoit partout la main d'un gouvernement qui lui est plutôt ennemi qu'étranger : on sent partout la présence d'une société en lutte avec elle, qui l'attaque sur tous les points, en la menaçant d'une transformation complète : de plus elle est condamnée à se tenir toujours sur la défensive elle ne doit jamais espérer un triomphe définitif, seulement quelques succès partiels. Dans une position telle, elle doit subir l'empreinte de mœurs étrangères : car pour qu'une nationalité se conserve intacte il lui faut l'isolement de nationalités étrangères, ce qui nous est absolument impossible. Il nous est cependant encore permis de parler comme société, de reclamer comme peuple ; précieux héritage confié à nos soins qu'il serait indigne d'oublier et de perdre, car chaque morcellement qu'il présente offre avec lui un glorieux souvenir de la lutte morale.

Notre langue, nos mœurs, nos lois ; il y a dans ces trois mots quelque chose qui ranime l'espérance et réveille le courage. La langue, le premier écho de notre berceau, la première lumière de notre intelligence, l'expression, la forme de notre pensée même, le lien de l'existence intime de l'âme et de tous ses sentimens avec le monde extérieur qu'elle seule nous révéla ; nos mœurs, cet autre langage de la société où nous fumes élevés, qui forma nos goûts et nos plaisirs, le milieu de tout être social ; et nos lois qui sont l'expression de ces deux principes de notre nationalité établie comme leur maintien et leur sauvegarde.

D'après la nature même de notre nationalité il doit exister quelqu'attraction incessante vers la société qu'elle caractérise. L'homme cherche partout des sympathies et qui en offre plus à un être social que cette société qui parle comme soi, qui pense comme soi, qui prie comme soi, qui a les mêmes habitudes, les mêmes mœurs, les mêmes intérêts, les mêmes besoins. Tous ces caractères de similitude n'offrent-ils pas autant de liens entre la société et les individus qui la composent ? Plus on considère ces divers liens, plus on sent qu'ils constituent le lien social, le principe vital de toute société qui produit et conserve la nationalité. Il doit y avoir naturellement tendance vers l'association dès qu'il existe une nationalité ; et plus ce lien sera faible plus la vie de cette société sera exposée, plus elle tendra à la dissolution.

Chacun des traits distinctifs de notre nationalité a son principe opposé, en lutte avec lui. La nationalité étrangère cherche par ses élémens à dominer la notre. Nos adversaires sont plus unis plus appuyés que nous ; alimentés à la source inépuisable de favoritisme du pouvoir, forts de leur orgueil de parenté avec lui, se recrutant sans relâche dans une immigration continuelle qui leur apporte des membres d'autant plus ardents à leur cause qu'ils arrivent pleins d'espérance avec le besoin pressant d'un succès quelconque, ils offrent par là un puissant degré d'énergie à la société dans laquelle ils viennent se mêler, energie qu'elle recevait déjà des préjugés et du fanatisme.

Les élémens de conservation de notre société doivent au contraire se puiser en elle, ce qui nous présage tôt ou tard l'épuisement. Autrement il faut la supposer assez compacte pour que toute action étrangère dirigée contr'elle demeure sans effet. Si cette action était quelque secousse que nous pourrions prévoir, quelque plan concerté contre lequel nous pourrions nous prémunir par un effort que nécessiterait un danger imminent, peut-être pourrions nous croire à la possibilité d'une longue existence sans nous inquiéter des moyens de conservation. Mais c'est l'action lente, indirecte qu'il faut attendre, contre laquelle il s'agit de se mettre en garde ; c'est la plus dangereuse ; car tout en lassant l'homme, elle lui apparait peu importante tant elle est cachée et divisée.

Cette action se résout dans les travaux individuels qui semblent au premier coup d'œil sans dessein hostile apparent, mais qui tendent néanmoins tous au même but,—acquérir la propriété. Ses succès impliquent une infériorité de moyens ou une indifférence coupable là où ils sont obtenus, c'est-à-dire parmi nous. La preuve de cette infériorité de moyens, nous la trouvons dans l'Agriculture : le résultat est celui indiqué par un membre de cet institut à la dernière séance, c'est-à-dire la perte pour nous de la propriété. La preuve de l'indifférence nous la voyons dans l'exploitation de l'industrie et du haut commerce, à peu près libre de concurrens nationaux. Au milieu de cette lutte inhérente à la diversité d'origines mêlées et distinctes, de ce désir d'empiétation d'un côté, de cette répugnance d'assimilation de l'autre, quel peut être le moyen de conservation le plus certain ? celui qui nous permettrait, sinon de regagner le terrein perdu, du moins de nous assurer la position que nous occupons. Ce moyen ne peut se trouver ailleurs que dans l'association.

C'est un moyen déjà éprouvé et notre affaiblissement en rend témoignage. C'est à ce principe que nos adversaires doivent leurs succès, et à son absence que nous devons nos pertes : s'il leur a si bien servi contre nous, tentons le contr'eux.

L'esprit d'association nous est presqu'étranger ; il n'y a pas de travail commun ; le domaine de l'individualité voilà la limite de nos prévisions. Fraterniser avec tous, chercher chez soi, par soi et pour soi tout ce que peut apporter le travail, telle est la conduite de chaque Canadien.

Ceux avec qui nous luttons au contraire s'associent en tout et pour tout. Nés la plupart dans un pays où les institutions politiques et religieuses impriment en quelque sorte l'association à toutes les idées, tendent tous à entrer dans les cadres d'une association pour s'y développer, y puiser des forces et chercher le but ; si bien qu'aujourd'hui l'association fait pour ainsi dire partie de leurs mœurs. Se trouvant au delà de leur patrie, société moins nombreuse, l'esprit d'association n'a pu que se réveiller chez eux. En présence d'une société étrangère et rivale, à laquelle ils ne pouvaient imposer leurs goûts et leurs opinions, à laquelle ils ne voulurent jamais se soumettre il leur a fallu se constituer, adversaires, et trop peu nombreux, pour obtenir cet isolement ils ont cherché des forces dans l'union l'association. Et elle leur en a prêté assez pour s'en asseoir sur ce sol pour demander comme droit la suprématie qu'ils convoitaient. Comptez, examinez ces associations sans nombre qui se sont succedées parmi eux, dans lesquelles ils entrent tous, et voyez s'ils n'en ont pas eues pour toutes les craintes, et toutes les espérances.

Ce seul fait d'association suffit pour leur donner un avantage considérable. Se prêtant un secours puissant chaque individu se trouve pour ainsi dire appuyé sur l'association dont il fait partie. Dans une lutte contre des individus isolés il y aura inégalité de forces ; et telle est notre position vis-à-vis d'eux. Chacun de nous se trouve pour ainsi dire opposé à une foule compacte et serrée.

La preuve de ceci est sous vos yeux. Pour peu que l'on considère le haut-commerce, l'idée première qu'il offre est celle d'une association exclusivement étrangère, où, ceux qui la composent ont soin de distinguer leurs compatriotes pour se les associer dans l'exploitation de nous, Canadiens Français. Je dis exploitation car nous sommes les consommateurs. Ils s'offrent entr'eux la plus grande facilité de secours, et surs de cette protection, ils vous invitent à les favoriser. C'est à cette association d'une part, à cette indifférence de l'autre qu'ils doivent cette importance matérielle qu'ils aggrandissent tous les jours.

Cet esprit d'association ne les abandonne pas là, il s'empare encore de toutes ces idées grandes et fécondes en richesses, qui promettent l'avancement du pays, en même temps qu'une belle rétribution à tous ceux qui veulent aider ces entreprises de leurs moyens et de leur part d'action. A peine une de ces idées est-elle apparue qu'aussitôt on les voit s'emparer de son exécution pour en recueillir le profit.

Ce qui nous empêche de les imiter n'est assurément pas l'absence de capitaux, puisque nous possédons en grande partie le sol la source de tous capitaux : mais ce qui nous manque c'est l'esprit d'association.

On me dira peut-être que j'exagère ; on m'invitera à regarder ces quelques brèches que de jeunes compatriotes ont faites à cette enceinte si bien murée du haut-commerce, sans autre aide que de leur énergie. Mais de quand date leur établissement, qui leur assure leur crédit, si ce n'est une association ? Tous leurs succès doivent être attribués au seul établissement monétaire que nous possédons dans notre ville : c'est lui qui leur ouvrit cet carrière de fortune où ils promettent de grandir si bien, si vite, et d'y appeler un jour d'autres de leurs compatriotes. Enfin ne leur a-t-il pas été nécessaire d'en venir à des associations particulières pour suivre en sureté cette carrière ?

Partout où vous verrez activité, progrès vous verrez association. Si l'efficacité du principe est bien reconnue il n'est pas moins vrai qu'il n'est jamais productif qu'à proportion de sa mise en pratique. Si une association réussit, établissons en une autre. Ainsi si un établissement monétaire a permis à nos compatriotes de tenter une voie inexplorée et fructueuse, d'y réussir, pour doubler le nombre des concurrens nationaux, doublons les moyens, tandis que nous le pouvons. Et en jetant parmi la classe secondaire des marchands le germe de cet esprit d'association qui fasse distinguer un ami d'un ennemi nous multiplierons nos compatriotes et nous diminuerons les étrangers.

Inculquer l'idée du bienfait qui résulte d'un travail commun ; que ce qui est fait par deux est plus fructueux même pour chacun, que ce qui l'est par un seul pour soi-même, tel me paraît le premier besoin de notre prospérité.

Si ce système d'indifférence, de laisser-faire prévaut, on pourrait en calculant ce qu'apporte aux étrangers cette exploitation sans concurrens nationaux, ce que nous y perdons ; on pourrait dis-je compter les jours de notre nationalité, et dire l'heure où sans appui sur ce sol, et par conséquent sans considération, après avoir langui quelque tems, la dernière génération de Canadiens Français y effacera la dernière trace de notre nationalité.

L'industrie amène les capitaux : dans une terre comme la nôtre les capitaux n'ont de plus sûrs garants que la propriété Elle est encore en grande partie entre nos mains mais elle devra suivre les capitaux et tout a été preparé pour faciliter ce changement. A qui les capitaux, à eux la propriété, le sol, et avec lui, comme vous l'avez entendu dire par un membre de cet Institut, avec lui la nationalité. Telle est la conséquence de ce laisser-faire, de cet isolement individuel. Il nous met dans une position fausse et précaire, en nous exposant à vendre notre nationalité.

La réalisation partielle de ce système semble en opération depuis quelques années. Combien de propriétés vendues, abandonnées. Dans cet abandon de la propriété aux mains étrangères, il y a quelque chose de doublement rétrograde dans notre état stationnaire. Le besoin de propriété fut longtems le premier sentiment des Canadiens et le seul élément de conservation pendant aussi longtems. Ce sentiment qui leur fit surmonter tant de difficultés semble diminuer aujourd'hui sans qu'un autre moyen le remplace.

Il me semble quelquefois voir apparaître l'ombre des premiers habitans venir chercher sur des terres encore humides de leurs sueurs les traces de cette postérité nombreuse à qui fut légué le fruit de tant d'années de peine, et gémissant sur cet abandon coupable se recoucher en versant une larme amère sur tant d'indifférence et d'ingratitude... pas une voix ne dit, pas une trace de cette postérité dont l'espérance de bonheur les avait tant de fois consolés. L'étranger assis seul au foyer : ses fils ses neveux loin, peut-être pauvres et misérables. Il y a bien quelque chose de pénible dans ce tableau. Et tel est celui qui se dessine tous les jours pour un bon nombre de familles : et laissez marcher le tems, si vous n'apportez un remède prompt au lieu d'une famille vous aurez un peuple, au lieu d'une terre le sol.

On se plaint du système d'agriculture avec assez de raison sans doute ; mais où est le remede sinon dans l'association que nous n'avons pas. Supposez un moment l'association établie dans nos campagnes ; jettez dans cette association des lumières, jettez par la presse, dira-t-on que l'éducation n'a pas encore assez préparé les esprits pour recevoir cette influence, que le besoin d'éducation nullifie un tel plan : encore une fois que l'association s'établisse ; que la presse éclaire les plus instruits ; que ceux-ci prêchent l'amélioration : qu'on montre en chiffres, ou sur les doigts le coût de l'amélioration et le profit ; si le système est bon le profit sera palpable même à l'intelligence la plus bornée, il est impossible qu'elle ne suive pas la voie indiquée. Peut-on naturellement supposer que les adhérens à une cause ne soient pas nombreux, quand le mot de ralliement est l'intérêt privé et le bien être de tous ? Quand les fantômes de fortune, le hazard sont poursuivis avec ardeur : quand l'homme s'attache à leurs pas et sacrifie souvent sa vie pour les suivre, peut-on raisonnablement supposer qu'il refusera de faire un pas pour améliorer sa condition ? Je crois qu'on ne pourra faire cette injure à la raison humaine : et l'intelligence de nos compatriotes n'est pas assez obscure pour faire exception à une loi si générale

Pour que cet esprit d'association vivifie notre nationalité pour qu'elle s'insinue dans toutes les parties de notre société il faut une institution où toujours vivante elle en éloigne l'apathie en lui rappelant toujours ses destinées : cette institution nous la possédons dans l'Association St. Jean Baptiste. En enveloppant de son réseau tous ceux qui tiennent à une même origine elle met la nationalité Canadienne à part. Elle les unit de fait. Elle indique à chacun des nos compatriotes ceux qui ont des intérêts communs avec lui, ceux de qui il doit attendre le plus d'aide, ceux à qu'il doit le plus de sympathie.

Tels seraient les effets de l'association sur notre bien être matériel, la base de tout bien-être politique.

En régularisant l'intérieur de la société, elle lui communique l'activité et l'énergie seuls préservatifs de la décadence ; donne à ses mouvemens cet ordre, cette unité d'efforts qui la met sur une voie de durée et de progrès, et après avoir resserré le lien social, après avoir affermi la nationalité, elle lui promet des jours plus beaux, en lui rendant des forces nouvelles pour ces jours de lutte où s'agiteront des questions vitales que ne peuvent jamais comprendre que trop tard des peuples desunis.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

LE MERIA.

Nous trouvons dans les journaux anglais de l'Inde de curieux renseignemens sur une race aborigène qu'on croit d'origine scythe, et qui est appelée les Knonds ou Khonds. On les dit entièrement différens des Hindous, quant à l'extérieur à l'intelligence, aux mœurs, aux habitudes ; ils sont adonnés à l'ivrognerie, et le meurtre des enfans du sexe féminin est un usage fréquent parmi eux ; en outre, plusieurs centaines d'individus sont chaque année victimes des sacrifices humains qu'on fait pour apaiser les divinités offensées.

Les sacrifices humains offerts à la déesse de la terre sont, ou privés, publics. Le sacrifice privé ou offrande particulière d'une victime humaine est nécessaire aux yeux du Khoond. Le nombre des sacrifices humains est subordonné à des circonstances si nombreuses et si variables qu'il est impossible de formuler une appréciation exacte de leur total annuel. Les malheureuses victimes sont connues dans la langue khoonde sous le nom de Merias. Le sexe de la victime est indifférent à la déesse de la terre.

Le pourvoyeur amène le meria au village, les yeux bandés, et le loge chez l'abbaya, où il est mis dans les fers s'il est grand, et laissé en liberté s'il est enfant. Durant sa vie il est respecté comme un être consacré, et, s'il est libre, toutes les portes lui sont ouvertes avec empressement. Si un meria, par une circonstance ou une autre, forme une alliance temporaire avec la femme ou la fille d'un khoond, la déesse de la terre reçoit des actions de grâces en remerciment d'une si haute distinction ; des terres, des fermes lui sont données, et s'il arrive qu'il devienne père, toute sa famille naît vouée à l'horrible condition de meria. Le sacrifice d'êtres dont l'existence est due à de semblables liens, est souvent différé pendant fort longtemps ; mais que l'inflexible déesse, par l'organe du pourvoyeur exige une grande et difficile expiation, le père et tous ses enfans sont traînés sans piété à son autel sanglant. Tous les arrangemens qui ont rapport à la cérémonie du sacrifice humain sont conduits par le patricrche, de concert avec le prêtre. Personne n'est exclu des fêtes du sacrifice qui réunissent un immense concours de personnes des deux sexes, et se prolongent pendant trois jours.

La première journée et la nuit sont consacrées à boire et à manger, à se livrer à d'inconcevables excès. Dans la seconde matinée la victime qu'on a fait jeûner depuis la veille au soir est soigneusement lavée, vêtue de nouvelles parures, et conduite en procession solennelle au bosquet du meria. Au milieu de ce bosquet s'élève un fort poteau au pied duquel est assise la victime que le prêtre vient y attacher. Elle est ensuite frottée de safran et ornée de fleurs ; toute la journée on vient faire devant elle un espèce de salut ressemblant à une adoration. On met alors un prix infini à en obtenir la moindre relique ; une petite parcelle de la pâte de safran dont on l'a frottée ou une goutte de sa salive sont fort estimées par les femmes surtout, qui leur supposent une extrême vertu. Le matin du troisième jour, la victime se rafraîchit avec un peu de lait et de sagou. La place convenable pour le sacrifice a été découverte la nuit précédente. Le terrain a été sondé dans les ténèbres avec de longs bâtons, et la première grande crevasse qui s'ouvre est considérée comme le lieu désigné par la déesse de la terre. Comme la victime ne doit pas être liée, et qu'elle ne doit opposer aucune résistance, les os de ses bras et de ses jambes sont brisés en plusieurs endroits. Le prêtre assisté de l'abbaya et d'un ou deux des anciens du village, prend alors la branche d'un arbre vert, fendu jusqu'à la distance de quelques pieds au-dessous de la naissance des branches ; ils poussent le meria dans cette fente ; des cordes sont alors tournées à l'extrémité supérieure de cette ouverture que le prêtre et ses aides s'efforcent de fermer. Tous ces préparatifs terminés, vers midi, le prêtre donne le signal en blessant légèrement la victime avec sa hache. Au même instant la foule qui s'était avancée avec d'horribles clameurs, et une musique effrayante, se jette furieuse sur le sacrifice, en s'écriant : Nous l'avons payé son prix, et aucun péché ne reste sur nous. Ces sauvages arrachent par lambeaux la chair de la victime agonisante et ne lui laissent que les os. C'est ainsi que se termine cette abominable rite. Chaque homme emporte avec lui un des sanglans débris qu'il place dans son champ et retourne immédiatement à sa maison. Pendant les trois jours qui suivent le sacrifice, les habitans du village par lequel il a été offert doivent rester muets, ne se communiquant que par signes. Au bout de ce temps on égorge un buffle sur la place même du sacrifice, et alors toutes les langues recouvrent leur liberté.

VOYAGE EN ALGÉRIE—EXTRAIT.

L'un des derniers touristes qui ont touché le sol africain nous a fait part de quelques-unes de ses impressions de voyage ; il était de la société de ce fécond homme de lettres qui ne tardera pas, nous en sommes persuadé, à dresser les siennes au public européen.

"....Je débarquai à Oran, le 22 novembre. Dès que vous mettez le pied en Algérie, le premier chose que rencontrent vos yeux, c'est une masure mal crépie, trapue, chancelante et sale, dans laquelle est installé un marchand de vin qui débite à nos soldats une liqueur plus sophistiquée encore que celle vendue par les négociants des coins de rue de Paris. Souvent cette mauvaise bicoque, qui date d'hier, qui croulera demain, occupe l'emplacement d'une mosquée détruite, d'un bois d'orangers ou la hache d'un sordide propriétaire a depuis longtemps coupé. Eh bien ! ce cabaret borgne, ce marchand qui s'enrichit aux dépens de la vie de nos soldats, ces ruines qui gisent partout, voilà ce qu'on trouve à chaque pas à Oran. Deux immenses faubourgs, Kenguentah et Ras-el-Aïn, existaient aux environs de la ville ; ils ont été anéantis, brûlés, il n'en reste plus qu'un minaret enlavé dans le quartier de cavalerie. Sur le terrain de Kerguentah s'est élevé une espèce de village, végétation hideuse qui répugne à voir et qu'a causé de la moralité de ses habitans, on a appelé du nom énergique et caractéristique de (Bigandville.) Il n'y a que quarante maisons à peu-près, mais, en revanche, ce sont quarante cabarets. Tout cela est construit, tohu-bohu, dans des trous entourés de fange, où sur des tas de pierre qui s'écroulent et entraînent les habitations ; c'est un spectacle aussi triste que hideux.

" Le lendemain je visitai Miserghin. Là était situé le palais de plaisance du dernier bey ; on l'a transformé en quartier pour le deuxième régiment de spahis. Quelques maisons, autant de cabarets que de maisons, sont groupés autour et retranchés derrière un fossé. C'était autrefois un endroit charmant, couvert de bois d'oliviers, d'orangers, de citronniers et de grénadiers. Mais, on s'y est si bien pris, que tout a été brûlé ou a servi à faire des poutres pour les habitations des colons. Ceux-ci, d'ailleurs, étaient encouragés par certains fonctionnaires, qui faisaient couper à leur profit les plus beaux arbres et les envoyaient en France pour faire confectionner à très bon marché des ameublemens magnifiques.

" Un ravin, bordé de bosquets délicieux, pendant un cours de trois lieues, égayait et rafraîchissait la contrée ; quelques arbres maigres et disséminés indiquent seuls aujourd'hui l'existence d'un oasis, que nous avons trouvé superflu de conserver. Je ne connais rien de triste comme l'aspect physique et moral des environs d'Oran ; il est vrai que je n'ai point encore visité ceux de Constantine. Ici, comme à Alger, comme dans toutes nos possessions d'Afrique, il suffit de jeter un seul regard millieu de nos établissemens misérables, entouré de débris d'une splendeur que chaque coup de nos marteaux vandales diminue tous les jours, pour être péniblement frappé par les symptômes d'un mal qui mine notre colonie avant même que nous en ayons assuré l'existence. Des démolisseurs, des agioteurs et des cabaretiers, voilà les trois lèpres qui dévorent ce beau pays, qui ont imposé leur ignoble cachet au front de cette nature si puissante et si originale.

" A Miserghin, les officiers de spahis, ne pouvant se passer d'ombre sous ce soleil dévorant de l'Afrique, ont établi, à grands frais, un petit jardin qui commence à pousser et à offrir des taillis clair-semés, là où il y avait des bois épais, il n'y a que peu de temps encore. C'est là qu'on va fumer et faire la sieste pendant la chaleur.

" Dans une excursion que je fis autour de Miserghin, je traversai les marais infects de Brildah, où quelques généraux ont, à plusieurs reprises, établi des camps pour travailler à la route ; c'était envoyer nos soldats à une mort certaine ; aussi furent-ils décimés par les fièvres, qui là, comme dans la Mitidja, à Djidjely, etc., etc., ont souvent créé dans notre armée, une autre armée de malades qui dépasse bientôt la première. Les Arabes étonnés disaient à nos officiers : " Est-ce pour les punir que vous envoyez vos soldats à Brildah à l'époque de l'année où nous avions l'habitude le fuir pour échapper à ses mortelles exhalaisons ?.." Il faut espérer que pareilles épreuves ne se renouvelleront plus. Il serait d'ailleurs mieux fait d'y employer ces prisonniers et ces criminels arabes qu'on laisse pourrir en France, comme en Algérie, dans une inexplicable oisiveté.

" Au reste, j'ai entendu souvent les Arabes répéter :—vous êtes des énigmes pour nous ; vous faites et dites toujours le contraire de ce qui est raisonnable. Vous entrez en campagne dans la saison d'hiver, lorsque nous n'osons pas combattre nous-mêmes ; vous envoyez vos troupes bivouaquer dans des marais, et vous mettez vos chevaux au vert dans des plaines où il y a deux pieds d'eau.

" Brildah est un séjour d'autant plus perfide, qu'on y trouve en abondance la verdure plus la riante et de l'eau délicieuse, deux choses si rares ici. Après arrivé, je sentis un froid pénétrant s'insinuer traîtreusement dans mes veines ; mes pieds trempaient dans une poussière fine, glaciale comme de la neige. Je me réfugiai auprès d'un douair de spahis, qui se groupaient originalement autour d'un feu alimenté avec des tiges de fenouil : il produisait une fumée épaisse, piquante et nauséabonde. Mes voisins les semis-semis, (comme les appellent les soldats) me regardaient un peu de travers, et trouvaient, sans doute, peu à leur convenance, l'honneur que je leur faisais en m'asseyant à leur foyer, mais je n'avais nulle envie de faire attention à leurs remarques. J'occupais la place d'un Arabe qui avait laissé ses pantoufles comme acte de possession. Quand il revint, il y eut, entre nous deux, un jeu muet fort comique. Je lui indiquai du doigt une place à côté de moi, qu'il finit par prendre. Mais un ennemi insupportable me fit bientôt déguerpir ; des puces, compagnes inséparables de l'Arabe, m'assaillirent si vigoureusement, en dignes filles de musulmans, qu'elles donnèrent gain de cause aux spahis, à leur grande satisfaction probablement.

" Je vis, quelques heures après le lieutenant Ahmed-ben-Taphir, de l'escadron des spahis que j'avais rencontrés à Bridiah ; Ahmed se française tous les jours ; car il observe le rhamadan comme nous observons généralement le carême, ce qui est un grand acte d'indépendance pour un musulman ; il possède aussi cette urbanité, cet esprit de conversation, cette rondeur de formes qui, du reste, sont plutôt chez lui qualités naturelles que d'acquisition. Il est vrai qu'à cheval, à la tête de son escadron, il reprend, avec son burnous, tout le hardiesse et la fougue sauvage de l'Arabe ; mais je pense néanmoins que ce lion de l'Atlas est en train de se métamorphoser en lion parisien. Je suis revenu avec lui à Oran, et je puis assurer qu'il aspirait vers la France comme si toute sa vie y eût été attachée.

" Nous sommes arrivés en ville assez à temps pour recevoir les dix prisonniers, qui, joints aux deux ou trois échappés de la Deïrah à différentes reprises, sont les seuls survivants des 286 captifs de septembre 1845.

" Nos deux premières journées furent bien employées à écouter leurs récits saisissants, à recueillir sur nos cahiers de croquis leurs énergiques physionomies. Au retour, le chef de notre caravane ne manquera point de faire part au public européen du fruit de nos travaux m'en répond sur sa fécondité. Je vous dirai seulement la substance des événemens qui les concernent.

" Ils ont quitté la Deirah le 23 novembre, escortés par 80 cavaliers accoutumés et 200 fantassins, et dès le mois d'octobre, la rançon de 36,000 francs avait été stipulée à Melilla, quoique d'effrontés contradicteurs viennent encore prétendre que l'émir est resté étranger à ce marché honteux. Avant le départ, Abd-el-Kader a fait offrir au colonel Cognord le plus beau des chevaux qui lui restaient, mais cet officier, dont la tenue a été toujours digne et énergique au plus haut degré jusqu'au dernier moment, l'a noblement refusé : c'est un des beaux types de l'armée française.

" Le 25, à trois lieues, dans l'est du présido espagnol, l'échange de nos compatriotes a eu lieu contre les 36,000 francs qui tenaient tant au cœur d'Abd-el-Kader. Sa pénurie, sa détresse, lui ont fait préférer l'argent français à la délivrance des fidèles serviteurs que le gouvernement avait envoyés par avance à Oran, et qui maintenant sont acheminés de nouveaux aux îles Sainte-Marguerite. Cette conduite a fait la plus vive impression sur les Arabes, en même temps qu'elle montre à tous les yeux l'état d'impuissance où ce chef, autrefois si redouté, est arrivé maintenant. L'on dit, à ce sujet, que la misère de la Deirah est effroyable ; la dernière rhazzia n'a rien produit ; les Alafs ont enlevé aux réguliers les troupeaux qu'ils ramenaient.

" L'émir proteste qu'il a envoyé nos prisonniers sans rançon, et que c'est la meilleure preuve qu'il puisse donner de son désir de vivre en paix avec la France ; désir tout nouveau, il faut au moins le reconnaître. L'argent paye n'est destiné qu'à indemniser les chefs arabes chargés de la garde et de la nourriture des captifs. La carte à payer est un peu enflée—l'Arabe est toujours corsaire.

" Un aga de la cavalerie de l'émir, Khadda-arid-Osman, a apporté à Oran trois lettres de son maître : l'une pour le roi, les deux autres pour les maréchaux Soult et Bugeaud. Sans nul doute, elles contiennent des ouvertures importantes ; mais puisque l'émir cherche à nous entraîner de nouveau sur ce terrain de négociations, gardons-nous de l'y suivre : il veut user de la dernière ressource qui lui reste encore pour relever son importance déchue aux yeux des tribus qui le repoussent maintenant : certains de pareilles conseils qui tendent à permettre à notre ennemi acharné de ressaisir un pouvoir qui a toujours été employé à lutter contre l'autorité française. Qu'on laisse Abd-el-Kader se consumer et s'éteindre dans la quarantaine que tracent autour de lui les corps de notre armée et les contingens marocains."

Il y a, dans le voisinage des cités de Gateshead et Durham, un vieux monsieur qui a fait les découvertes merveilleuses suivantes :

Tous changemens dans l'église et dans l'état sont dangereux.

L'église d'angleterre est l'église des pauvres.

La chûte de l'empire romain fut causée par l'encouragement du commerce lui-même.

Les différentes sortes de gaz pourvoient au pouvoir oscillatoire de notre planète dans l'espace.

Les points cardinaux ne sont que des charlatanismes ; il n'y a point d'est ni d'ouest, de nord ni de sud.

Le pôle septentrional est actuellement à l'extrémité de la broyère de la ville de Newcastle.

La pompe aspirante ne dépend pas du principe du vide—l'eau s'élève à une certaine hauteur par les par les particules de gaz qu'elle contient.

La femme de George IV ne fut jamais reine d'Angleterre.

L'éducation du peuple est une expérience dangereuse, la lecture et l'écriture sont tout-à-fait suffisantes.

La loi est le pouvoir souverain; le peuple est créé pour la loi, et non point la loi pour le peuple.

Les agriculteurs sont les seuls membres dans l'état qui le soutiennent.

L'éditeur du (Gateshead Observer) a tort lorsqu'il calomnie les conservateurs.

L'éditeur du (Newcastle Journal) a raison lorsqu'il calomnie des whigs.

L'homme est facilement et merveilleusement formé; mais si l'on avait à le recréer, au lieu de composer ses os principalement de chaux, etc., il voudrait mieux les composer de fer et de charbon.

A Rome, on accordait aux familles certaines immunités et certains avantages, réglés d'après le nombre de leurs enfans. En Hollande, on réservait, de temps immémorial, une faveur spéciale à ces familles qui possédaient sept enfans mâles. Le prince régnant était le père... spirituel de l'un de ces derniers. En cette qualité, il supportait les frais d'éducation et d'établissement. Ceci se faisait de plein gré de part et d'autre, et chacun était heureux de son côté. Mais comme le bon exemple ne profite pas à tout le monde, voici ce qui vient d'arriver. Une famille, assez heureuse sous le rapport du nombre d'enfans, veut aussi jouir des avantages réels, et ne peut y parvenir que par un arrêt de la haute cour. C'est donc le cas de dire que le roi des Pays-Bas, auquel, du reste, les bonnes dispositions à cet égard ne font pas défaut, se trouve être le père de ses sujets d'une façon nouvelle, par le fait de la loi.

L'ENFANT BRULE' PAR SA MERE.—On écrit de Vitré (Ille-et-Vilaine), le 29 novembre :

" Dimanche dernier, le maire de Torcé informa l'autorité judiciaire que le bruit public accusait une fille nommée Orière d'avoir fait disparaître un enfant dont elle était récemment accouchée. Une descente de justice eut lieu, et cette fille, se renfermant dans un système absolu de dénégation, malgré les présomptions les plus graves, le procureur du roi décerna contre elle un mandat d'amener.

" Ce magistrat parti, les gendarmes restés avec la fille Orière lui firent observer qu'un aveu de sa faute pourrait disposer en sa faveur plus que ses continuelles dénégations. " Ah ! mon Dieu ! répondit-elle, j'étais trop blâmée devant la justice : mais à vous je ne cacherai rien..... je suis accouchée en effet, il y a trois semaines, d'un enfant mort. J'allumai du feu dans ma cheminée et je brûlai le petit cadavre. " Averti, les magistrats revinrent aussitôt sur leurs pas et se livrèrent à une enquête. Les cendres du foyer furent criblées, et on y trouva des petits fragmens d'os qui probablement sont les seuls débris de l'enfant de Perrine Orière. Celle-ci a été arrêtée."

BRESIL.— Le navire " Courier, " arrivé avant-hier de Rio Janiero a transmis des nouvelles du Brésil jusqu'au 26 décembre. Les bâtimens de l'expédition de Californie ont quitté Rio pour se rendre dans le Pacifique, le 29 novembre ; quelques déserteurs étaient restés en ville et étaient employés sur le port, ou dans les divers bâtimens en rade.

La difficulté survenue entre le ministre américain et le gouvernement brésilien n'était pas encore aplanie, bien que cependant le troisième matelot américain, retenu en prison après le lieutenant Davis et l'autre matelot, eût été mis en liberté.

Les avis reçus de Montévidéo par cette voie vont jusqu'au 1er décembre. Riveira se disposait à reprendre les hostilités à la tête de 4.000 hommes. Oribe était dans l'inaction.

LE FILS DE DON CARLOS. — On lit dans la " Gazette d'Aix-la-Chapelle : "

" Des sommes considérables ont été mises à la disposition du fils de Carlos, et le concours de l'Angleterre lui a été promis s'il voulait insister à donner à l'Espagne des institutions conformes à l'esprit du tems. Les négociations sur cette objet important sont commencées. Les représentations du gouvernement français tendant à empêcher les enrôlemens que le prétendant fait en Angleterre sont non-seulement demeurées sans résultat, mais ont été même accueillies d'une manière très hautaine. —Les cours d'Italie montrent le plus d'ardeur à soutenir les prétentions légitimistes. On acquiert de plus en plus la conviction que le voyage de l'empereur de Russie en Italie a eu un but profond, car, dès cette époque, il était déjà question du mariage du duc de Bordeaux. — On regarde la diplomatie française comme sérieusement mal informée.

QUASI-ATTENTAT CONTRE LE ROI DE SUEDE.— On écrit de Stockholm, le 25 novembre :

" Hier, vers midi, un individu se présentait au château, et demandait vivement au chambellan de service près du roi, M. de Peyron, à être immédiatement introduit auprès de Sa Majesté. Le chambellan ayant refusé, cet homme le menaça d'un pistolet qu'il tira de sa poche, et il en déchargea un autre contre le comte de Horn, gouverneur du château qui était survenu avec quelques soldats. Heureusement personne ne fut atteint, et l'arrestation eut lieu sans difficulté. Il résulte de l'interrogatoire, que le nom de cet individu est Platen, qu'étant en 1814 fourrier au regiment de Dalécarlie, il fut atteint d'aliénation mentale et détenu durant un an à l'hôpital de Danvik, d'où il fut renvoyé à ses parents comme guéri, le 20 mars de l'année dernière. Il était à Stockholm depuis deux jours ; il a été réintégré hier à l'hôpital, les médecins ayant parfaitement constaté la démence. Les pistolets étaient fortement chargés des grenaille. Immédiatement après l'événement, le roi a fait avec sa famille sa promenade accoutumée. Le soir le public des théâtres a demandé et chanté l'hymne national : " Dieu protège le roi. "

On lit dans le " Courrier des Etats-Unis " l'article suivant :

LES ANTECEDENS D'UN BRAVE.— Il n'est pas sans intérêt de connaître les antécédens du contre-amiral Dacres, qui a fait à notre consul de l'Ile Maurice une grossièreté, qu'une infraction à l'étiquette ne peut justifier. Dans la guerre que les Etats-Unis de l'Amérique soutinrent contre l'Angleterre, de 1812 à 1815, avec autant de gloire que de succès, le capitaine Dacres commandait une frégate de 1er rang, la "Guerrière. " Cette frégate avait mis, par fanfaronnade, à la tête de son grand mât, un pavillon sur lequel était écrit en grosses lettres : "Ce n'est pas le petit Pelt ; " faisant allusion aux hordées que la frégate américaine le " Président " avait tirées avant la guerre sur une frégate anglaise de ce nom. Elle se promenait orgueilleusement dans les eaux de la Chesapeack, défiant les navires américains qui étaient de sa force, lorsque, le 16 septembre 1812, elle fut la rencontre de la frégate la " Constitution," capitaine Hull. Après un combat de 30 minutes, le capitaine Dacres fut obligé d'amener son pavillon. La " Guerrière " avait eu 15 hommes tués et 63 blessés ; elle fut tellement endommagée, qu'on ne put l'amener au port, et qu'on fut forcé de la brûler le lendemain de l'action. La Constitution n'eut que 7 tués et 7 blessés ; elle avait éprouvé de si minces avaries, qu'elle aurait pu recommencer le combat, s'il se fût présenté un nouvel ennemi.

Auparavant, dans les guerres entre la France et l'Angleterre, Dacres avait assisté en qualité de lieutenant au célèbre combat d'Algésiras, dans lequel on sait que l'amiral Linois, avec trois vaisseaux et une frégate, repoussa et mit en fuite l'escadre de l'amiral anglais Saumarez, composée de six vaisseaux et d'une frégate.

On lit dans le " Franco Américain " du 1er février les faits suivans :—

LE WASHINGTON. — Le premier steamer transatlantique américain a été lancé, hier, au milieu d'un concours immense de spectateurs, et avec le plus grand succès. Ce magnifique bâtiment, devant faire le service de New-York à Brême, en touchant alternativement à Cowes, à Southampton et au Havre, est de 1,750 tonneaux, mesure de douanes, et de 3,350 tonneaux, mesure de charpentier. Il aura deux machines de la force de 1,000 chevaux chacune, la longueur de sa quille est de 220 pieds, et sa plus grande longueur de 260 pieds. Il a quatre ponts et il portera trois mâts.

TOUJOURS LES EMIGRANS. — Le " Garrick " apporté à bord " trois cent soixante passagers ! Douze sont morts dans la traversée ! " La plupart des enfans étaient dans la condition la plus misérable, sans bas et sans souliers ! Quelques personnes charitables ont ouvert une souscription pour venir au secours de ces malheureux. Plus de cent d'entre-eux ont été envoyés immédiatement à la Maison des Pauvres, sur un steamboat frêté pour cet objet. Au nombre de ces derniers se trouvait, la famille d'un nommé James Develin, composée de cet homme, de sa femme et de ses sept enfans. Trop faibles pour marcher jusqu'au steamboat qui devait les transporter à la Maison des Pauvres, on a dût les y conduire sur une charrette. L'un des enfans, jeune fille de dix-huit ans, est morte sur cette voiture, de faim sans doute, pendant le trajet du navire au steamboat. James Develin possédait pour toute fortune, en s'embarquant, 20 liv. sterl. Il en a donné 19 pour le passage de sa famille, et il a employé la vingtième en achat de vivres pour la traversée. De sorte qu'il ne possédait pas une obole lors de son debarquement aux Etats-Unis.

DANGER DE FAIRE DES SURPRISES. — Une jeune dame d'excellente famille, âgée de dix-neuf ans environ, et fille de Chauncey Bowman, de Blooming Grove, revenait, lundi soir, de Chester, en compagnie d'un jeune homme, dans un wagon attelé d'un cheval ; quand deux personnes de sa connaissance, faisait la route à pied, se cachèrent pour la surprendre. Ces deux personnes apparurent, en effet, subitement au milieu de la route, mais le cheval s'effraya, prit le mors aux dents, jeta le jeune homme en dehors du wagon, emporta la jeune dame pendant un mille environ, et la renversa si malheureusement, qu'elle se blessa mortellement à la tête. Elle a rendu le dernier soupir, mardi soir, sans avoir repris connaissance.

UN SOLDAT AMERICAIN AU MEXIQUE. — Au commencement de la guerre du Mexique, John Miller, jeune homme de Salem (New Jersey), s'engagea dans les dragons des Etats-Unis, et fut envoyé sur les bords du Rio-Grande. Dans une lettre qu'il vient d'écrire à sa mère et qui est datée de l'hôpital de Matamoras, le 22 décembre 1846, ce jeune militaire raconte les épreuves qu'il a subies depuis son engagement ; nos lecteurs verront qu'il a noblement payé, dans un seul jour, sa dette à la patrie.

John Miller assistait le second jour (le 23 septembre) au siége de Monterey, quand un obus éclatant au-dessus de sa tête tua deux de ses compagnons à sa droite lui enleva deux des doigts de la main droite, lui déchira la jambe droite, et lui tua son cheval. Peu d'instans après, il reçut une balle dans le côté gauche de la poitoine, et une autre dans les chairs du bras gauche. Ce n'est pas tout : mis hors de combat par ces terribles blessures, un lancier mexicain le frappa de de son arme dans le flanc gauche. Le jeune Miller a, néanmoins, survécu à ces dures épreuves ; trois mois de séjour à l'hôpital de Matamoras avaient suffi pour le rendre convalescent et il attendait, au moment où il a écrit à sa mère, sa libération du service militaire. Après être aussi promptement passé de l'état de conscrit de l'état d'invalide, John Miller aura droit à une pension mensuelle de huit dollars,

---

CURIEUSE ANTIQUITE AMERICAINE.— Il a été signalé dernièrement à la Société Etnologique de New-York une découverte assez curieuse faite par M. E. G. Squier et le Dr. Davis, durant leur exploration parmi les tumuli de la vallée de Scioto. Sur une petite colline, dont la longueur n'est que de 120 pieds, ils ont découvert la figure modelée en terre, d'un gigantesque serpent qui semble avaler un œuf également représenté en terre. La colline est légèrement en pente ; l'œil en occupe l'extremité la plus élevé et le serpent couvre tout le reste de son corps. Ce monument barbare est d'autant plus important qu'il rappelle d'une façon singulière l'un des symboles mythologiques de l'Hindoustan.

RATS INCENDIAIRES.— Un incendie qui a eu lieu dernièrement à Saint-Louis (Missouri) est attribué à des rats qui se seraient frayé, avec leurs dents, un passage par lequel le feu se serait communiqué à la boiserie.

LA PROCHAINE MALLE ANGLAISE.
Par le Steamer de Boston du 1er MARS 1847,
SERA CLOSE AU
Bureau de Poste de Montréal,
LE 25 DU COURANT, A 7 HEURES P. M.
☞ Les journaux doivent être livrés à 5 heures

L'AURORE DES CANADAS.

MONTREAL, 9 FEVRIER 1847.

LORD METCALFE.

PROJET DE MONUMENT POUR HONORER SA MEMOIRE.

Nous regrettons de n'avoir pu rendre compte des nombreuses résolutions dernièrement publiées dans les journaux par rapport au monument qu'on se propose d'élever pour honorer la mémoire de Lord Metcalfe, projet devenu l'objet de quelques nouvelles déclamations dans la *Minerve* et dans la *Revue Canadienne* dont les rédacteurs n'ont, cependant, pas plus que de coutume abordé les questions soulevées le 28 Novembre 1843, dans la chambre par la résignation des ci-devant ministres. Les rédacteurs de ces deux feuilles ne songent qu'à réchauffer la haine contre ce gouverneur que nos compatriotes dépouilleront sans doute enfin par un sentiment du juste et de l'honneur, en voyant qu'elle est le résultat d'une illusion qu'il pouvait leur être difficile, à l'époque que nous venons d'indiquer, de ne pas partager.

Remarquons de nouveau que l'unique motif de cette haine était l'accusation portée contre lui par les ci-devant Ministres qu'il était l'ennemi du gouvernement responsable et qu'il voulait le détruire.

Quel homme capable d'examiner d'une manière calme l'état de la question pourrait maintenant ne pas voir que cette accusation n'a pas même un prétexte : que comme on l'a fait voir à tant de reprises, elle est démentie par des faits qu'on n'a pas pu, qu'on ne peut contester : qu'enfin nos dernieres remarques a ce sujet comme celles qui les précédaient, celles qui se sont faites jusque dans la chambre pour en démontrer la fausseté sont demeurées sans réplique, qu'elles n'en sont même pas susceptibles.

Nous devons renvoyer nos lecteurs à nos propres remarques, sur ce point. Laissant de côté tout le reste, observons que si Lord Metcalfe a pu mériter quelque reproche c'est celui d'avoir mis de l'amertume, dans ses réponses à des Adresses, contre les ci-devant ministres.

Mais de quelle grâce peuvent venir ces reproches de leur part aussi bien que de celle de leurs partisans, quand, sans parler de ce qui s'est passé dans la chambre, ils ont de suite après la résignation débuté par se permettre contre lui les Philippiques à la fois les plus sanglantes et les plus grossières. Ils l'ont d'abord dénoncé comme coupable de mensonge ! ils n'ont cessé d'ajouter des calomnies nouvelles à des calomnies réfutées chaque jour, et l'histoire en traçant le tableau de leur conduite ne présentera de leur côté que celui de l'injure. Elle dira qu'un des ci-devant Ministre a pu comparer ce gouverneur au tyran qui réduisit Rome en cendres pour s'en faire un spectacle, et dont le nom ne reveille encore aujourd'hui que des sentimens d'horreur.

Il serait possible de signaler bien des traits de cette nature également propres à faire des blessures profondes au cœur de Lord Metcalfe. Ceux-ci suffisent seuls pour lui donner des titres à l'indulgence. Il ne pouvait sans doute être au dessus de toutes les faiblesses de l'humanité.

Nous devons signaler maintenant quelques traits propres à caractériser sa conduite dans la Province: à peine il avait pris les rênes de l'administration qu'il a fait cesser les poursuites intentées dans les cours de justice en matière criminelle, à la suite de nos troubles pour crimes politiques, et dont le nombre était considérable.

Nos compatriotes exilés dans l'extrémité de l'autre hémisphère lui doivent leur retour et la faculté de revoir leurs familles sur le sol chéri de la patrie, nous croyons même celle de conserver les propriétés saisies mais qui n'étaient pas encore vendues par exécution, pour raison des poursuites intentées dans les Cours de justice.

Il contribuait d'une manière généreuse en même temps de ses propres deniers pour accélérer leur retour et pour adoucir leurs privations, dans le cour de leur voyage,

Il a réparé les fautes d'Administrations précédentes commises à l'égard de cette noble jeunesse Canadienne privée jusqu'alors des terres promises en témoignage de sa fidélité, comme du courage avec lesquels elle avait repoussé si glorieusement l'ennemi de nos frontières, et de ses efforts pour assurer la conservation de ces Provinces à la métropole.

Quel est la partie de la Province qui ne l'a pas connu par des bienfaits. Sans parler d'un si grand nombre d'individus, combien d'établi-semens d'éducation comme de religion, combien de nos concitoyens dans des temps de calamité publique, se sont ressenti de sa libéralité, de ses dispositions charitables ou généreuses.

Ne lui sommes nous pas redevables d'une réponse favorable au rétablissement de notre idiôme ? On se demande comment ceux qui sont capables d'en sentir le prix peuvent n'éprouver pas pour lui le sentiment d'une vive reconnaissance ?

Ne lui sommes nous pas redevables encore de l'établissement du siége de la Législature dans notre partie de la Province ! Quel sujet plus digne des réflexions de ceux qui l'habitent et surtout des citoyens de Montréal..... ?

Nous ne devons pas laisser ce sujet sans faire observer qu'en laissant la Province, ses derniers vœux, ses dernières paroles furent, lorsqu'il avait pour ainsi dire le flambeau de la mort devant les yeux, des prières au ciel de répandre ses bénédictions sur le peuple qu'il avait gouverné.

Et c'est ce gouverneur dont l'un des ci-devant ministres a tracé le tableau comme pendant de celui du monstre qui trempa ses mains dans le sang de celle à laquelle il devait le jour et l'Empire. Et des rédacteurs de feuilles ExMinistérielles dénoncent comme quelque chose de criminel à la reconnaissance de graver son nom sur un monument pour perpétuer le souvenir de ses bienfaits.

Apropos des remarques du *Canadien* sur le délai de l'ouverture de la Cour à Québec occasionné par l'absence de l'un des Juges qui n'a pris son siége qu'à près de minuit, nous n'avons pu nous dispenser de faire observer que l'Exécutif n'avait sur ces fonctionnaires qu'un droit de surveillance, et qu'il ne pouvait les destituer qu'à la demande des deux Chambres du Parlement.

D'après quelques nouvelles observations du *Canadien* relative aux mêmes sujets, nous nous sommes trouvés plus tard dans la nécessité de faire observer que des simples remarques de journalistes ne pouvaient pas fournir à l'exécutif des motifs de sortir des bornes de la surveillence, et qu'il serait nécessaire au moins, de démarches auprès de lui de la part de ceux qui peuvent souffrir d'abus, dont les juges pourraient se rendre coupables ; enfin que le rédacteur du *Canadien* devrait savoir si personne avait fait connaître au Gouvernement, contre eux, leurs sujets de plaintes réels ou supposés.

Le rédacteur de Q ébec au lieu de s'expliquer et de répondre se contente de répéter l'accusation d'abord et d'appuyer, de nouveau sur ce qu'il appelle, " la torpeur du Gouvernement " qui suivant lui, " semble ne s'occuper de ce qui regarde " l'administration de la justice que pour faire des " nominations dans un but politique et par esprit " de favoritisme."

Tout ce qui se rapporte à cette torpeur prétendue, nos remarques précédentes suffisent pour faire voir qu'il ne se trouvaient pas de motif pour le Gouvernement d'adopter la moindre demande relative aux Juges dans ces circontances.

Mais quelle accusation que la seconde, venant d'un rédacteur dont la prudence on peut dire cauteleuse, a fourni matière à des reproches qui n'étaient pas dénués de prétexte, mais sur lesquels ce n'est pas le moment d'appuyer.

Nous devons laisser la tâche au rédacteur de soutenir l'accusation des plus graves qu'on puisse porter contre un Gouvernement, de n'être mu que par des vues de favoritisme et de ne faire des nominations que dans des but politiques, objet sur lequel nous pourrons nous permettre encore quelques remarques, aussi bien que sur le zèle qui paraît l'animer.

La Cour Criminelle de ce District s'est ouverte lundi, le 1er fév., sous la présidence de son honneur, M. le Juge ROLLAND assisté de l'Honorable M. le Juge DAY. Le grand Juré se compose de Messieurs Louis Antoine Dessaulles, (*chef*;) Joseph H. Jobin, William Ducket, Joseph Boulanget, John M'Intosh, Hercule Dumouchel, William Cowan, Antoine, Sénécal dit St-Jean, Stephen H. Deer, Samuel Hill, Jacques Philippe Lantier, Charles Wales, Henry Demers, John Lovell, William F. Leste, George Crebassa, Charles Dewitt, Joseph Ross et Freeman Nye.

ELECTION MUNICIPALES.

La liste suivante offre les noms des Conseillers dont le terme d'office expire le 1er Mars. Pour les quartiers Ste. Anne et St. Louis, l'élection ayant été unanime, c'est au conseil à designer par scrutin quels sont les membres qui devront en sortir.

Quartier Est—Mr. Jodoin.
Centre—Mr. Stuart.
Ouest—Mr. Lunn.
Ste. Anne—Mr. Tully ou Mr. Dorwin.
St. Antoine—Mr. Bourret.
St. Laurent—Mr. Larocque.
St. Louis—Mr. Ward ou Dr. Beaubien.
St. Jacques—Mr. Connolly.
Ste. Marie—Mr. Dufresne, (mort dernièrement.)

La *Gazette du Canada* du 30 Janvier, contient une proclamation, par Son Excellence le Comte de Catheart, datée du 28 janvier, qui proroge le Parlement Provincial à lundi, le 15 mars prochain, mais non pour *la dépêche des affaires.*

ACCIDENT.—Dimanche, le 30 du mois dernier, un soldat, de la garnison de l'Ile Ste-Hélène, s'est noyé, vis-à-vis cette île en puisant un seau d'eau ; le pied lui manqua et il disparut sous la glace.

" POUR L'AURORE. "

[ARTICLE COMMUNIQUÉ.]

Nous avons assez souvent remarque la coupable négligence des autorités municipales pour la santé des citoyens : nous avons appuyé souvent sur la nécessité d'élargir les rues pour procurer aux différens quartiers un air pur qui ne peut actuellement pénétrer dans la ville à cause de l'exiguité des rues, du manque de place publique ; nous avons aussi fait remarquer qu'en cas d'incendie comme il en est arrivé par deux fois à Québec, des faubourg tout entiers pourraient être embrasés faute de moyens de couper le feu, ce qui ne peut se faire efficacement qu'au moyen de rues larges et de vastes places. Nos autorités municipales bien loin de commencer par ces améliorations d'une nécessité si pressante, se sont amusées à acheter, pour un prix énorme les aqueduc, enfin à bâtir ce monument d'imprévoyance, la Halle ouverte que les citoyens peuvent regarder comme une spéculation faite sur la ville au profit de quelques individus.

Après avoir si follement dissipé les deniers publics, il est surprenant d'entendre quelques conseillers invoquer cette pénurie de la ville pour faire abandonner un projet d'amélioration d'une importance majeure. Le comité des voies et améliorations avait été chargé par un ordre du conseil en 1843 d'acheter sur la rue Ste-Catherine les propriétés nécessaires pour élargir cette rue et la mettre partout de la même grandeur que l'extremité Nord-Est, depuis la rue St Denis jusqu'au chemin Papineau ; cette rue est sans contredit une des plus longues de la ville. Elle sert de débouché, de communication entre le faubourg St. Laurent celui de Québec et le Quartier St.-Jacques dont la population s'augmente rapidement. A ses deux extrémités la rue Ste. Catherine est large de soixante pieds, pendant que le milieu est à peine suffisant pour le passage de deux voitures sans compter que les trottoirs qui n'existent presque d'un côté de la rue peuvent tout au plus admettre deux personnes de front.

Malgré tous ces inconvéniens et le grand avantage que procurerait à tout le quartier l'élargissement de cette rue, quelques membres de la corporation faisaient dernièrement la proposition de rescinder l'ordre du conseil. Nous devons rendre au Dr. Beaubien la justice de dire que sa réponse au conseiller qui fesait cette proposition fut marqué au coin d'une véritable sagesse.

Le Dr. fit d'abord remarquer que si la ville manquait de fonds on savait à quelle folle dépense attribuer cette disette d'argens qu'il n'était pas non plus nécessaire de presser absolument l'exécution de l'ordre du conseil, que le comité pouvait attendre des occasions favorables pour acheter les propriétés que de cette manière et en fesant ces acquisitions graduellement la ville pourrait exécuter ce projet presqu'insensiblement ; que les citoyens de ce quartier avait pendant longues années payé leurs cotisations sans demander aucune amélioration, que c'était la seule qu'ils se fussent permise que maintenant après avoir prodigué les deniers qu'ils avaient payés on voulait leur refuser leur juste demande. Le Docteur fit voir la nécessité de cette rue pour une grande partie de la population comme moyen de communication, la nécessité de l'élargissement pour la ville entière comme moyen de renouvellement de l'air ; enfin comme moyen de arrêter les incendies.

Le Dr. fit remarquer que les jardins disparaissaient rapidement, que les arbres étaient coupés de tous côtés, que la ville ne s'occupait nullement de leur substituer des places publiques absolument nécessaires à la santé des citoyens qu'enfin il serait imprudent d'abondonner ce projet, pour lequel on avait déjà dépensé de grosses sommes, et qu'il deviendrait par la suite peut-être aussi impossible que l'était à cette heure l'élargissement de la rue Notre Dame.

Quoique le Docteur n'ait pas complètement réussi à faire rejeter la motion cependant le conseil parut nous dit-on frappé des observations du Docteur et l'affaire fut référée au comité des voies et améliorations. Nous espérons que ce comité goutera les remarques de M. Beaubien. L'objection que le Trésor est vide est certainement d'un grand poids, mais l'expedient que propose le Docteur remédie pour la plus grande partie : que le comité tempérise, il réussira. D'ailleurs n'a-t-on pas proposé à la même séance de faire réparer le monument Nelson, une affaire de pur ornement pendant qu'on travaille à faire rejeter des mesures d'amélioration indispensables. On pourra dire qu'il n'y a pas de proportion dans le coût de deux projets. D'accord : mais les petites sommes finissent à la longue par en faire de grosses Economisez sur les objets de luxe et d'ornement mais n'allez pas abuser de cet argument de la nécessité d'économiser pour faire échouer une entreprise des plus nécessaires a la sante comme la sureté des citoyens.

AGRICULTURE, ECONOMIE RURALE.

Voulez-vous vous faire quelque idée de l'état de notre agriculture et surtout de l'économie rurale. Voyagez dans nos campagnes, et voyez vers la fin de l'hiver à la porte des granges celui des Bestiaux. Vous les trouverez généralement maigres, souvent faibles, couverts de fumiers qui s'attache à leur poil et qui ne tombe guères que dans les derniers jours du printems lorsqu'ils se sont nourris d'herbes dans les paturages.

Les principales causes de leur maigreur est la misérable nourriture qu'on leur donne pendant l'hiver. Telle est la cause aussi de l'état de langueur qu'ils éprouvent. La santé ne leur revient que dans les beaux jours qu'ils reprennent aussi de l'embonpoint.

Leur santé d'ailleurs souffre beaucoup de ce défaut de propreté qui prévient la transpiration de l'air impure qu'ils respirent trop souvent dans des bâtimens dans lesquels on laisse amonceler leurs ordures ; de l'absence de frictions comme celle qu'emploient les cultivateurs industrieux pour les fortifier, sans compter qu'elles ont le salutaire effet d'augmenter la quantité du lait pour les vaches, et qui suppléent d'ailleurs au défaut d'exercices qui leur est si nécessaire et qu'elles ne prennent guères que l'été, lorsqu'elles vont dans les champs, prendre leur nourriture.

Qu'on calcule maintenant la perte énorme que fait le Cultivateur dont les vaches mal nourries, comme plus mal soignées ne peuvent par cette raison lui donner du lait qu'en très petite quantité, souvent point du tout pendant l'hiver d'abord, et n'en donnent ensuite que fort tard dans la belle saison.

Je n'irai pas plus loin pour le moment sur ce sujet. Mais je dois prier le lecteur de se rappeler quel est le système de culture de la Flandre, imité dans plusieurs parties de l'Europe avec tant de succès, surtout par l'Angleterre qui lui doit d'avoir en dans l'espace de moins d'un demi-siècle décupler les productions de son sol, comme, de l'économie rurale.

On ne saurait jamais trop souvent revenir sur un sujet d'une importance aussi vitale et faire sentir à ceux qui peuvent exercer quelqu'influence sur nos Cultivateurs la nécessité de redoubler d'efforts pour leur faire connaître tout l'avantage qu'ils recueilleraient de mettre ce système en pratique.

Il a d'ailleurs l'avantage inappréciable d'être susceptible de pouvoir être exposé d'une manière aussi claire et courte que possible.

Comme on l'a fait déjà si souvent remarquer dans l'*Aurore*, la véritable source des richesses du Cultivateur se trouve dans l'abondance des récoltes de graines qu'il ne peut se procurer qu'à force d'engrais, surtout dans les terres qui comme on dit dans le pays, commencent à vieillir. Ceux-ci ne peuvent s'obtenir qu'au moyen d'un grand nombre de bestiaux, qu'il n'est pas possible de nourrire sans légumes, particulièrement sans les bettes et les carottes dont la culture produit de quatre à cinq fois plus de nourriture pesant que celle des céréales, même souvent davantage à proportion les soins qu'on donne à ce genre de culture. Ajoutons que le produit moyen de ces légumes n'est pas moins de vingt milliers pesant par arpent, sans compter qu'ils peuvent servir à la nourriture de l'homme comme à celle des bestiaux, d'un côté que de l'autre leur usage est plus favorable à la santé que celui des pommmes de terre, ou patates.

Ces considérations sont bien dignes sans doute de fixer l'attention de toutes les personnes qui s'intéressent à la prospérité du pays. Le commerce puisque toute espèce d'industrie ne peut prospérer qu'à l'aide de l'agriculture. Les profits qu'on peut se permettre dans toutes les professions s'accroissent à proportion de l'augmentation de ses produits comme de ceux de l'économie rurale.

Tous ceux qui s'occuperaient d'une manière active des moyens de les multiplier, ne travailleraient pas moins pour l'avancement de leur intérêt personnel, que pour celui de nos compatriotes.

Il appartiendrait ce semble aux membres des divers sociétés d'agriculture, de faire comme dans plusieurs contrées de l'Europe, tout ce qui dépendrait d'eux pour propager la pratique de ce système à l'aide duquel, seul, il est possible d'espérer quelque amélioration dans le sort de nos cultivateurs et généralement de tous nos concitoyens.

L'offre et la distribution de peine pour le propager ne pourrait, sans doute ici comme ailleurs, manquer d'avoir avec le temps, d'heureux résultats.

Ces sociétés rendraient les plus grands services en fesant la même chose, par rapport aux prairies artificiels et pour encourager, l'usage de joindre aux semences de céréales des graines de plantes graminé seul moyen d'avoir de bons paturages dans les terres anciennes et même par contrecoup d'obtenir d'abondantes récoltes de toutes espèces.

Personne ne peut sans doute ignorer le mot du célèbre ministre Sully, que labourage et paturage sont les deux mamelles de l'état, ailleurs l'amélioration de l'état de notre agriculture est pour nous l'ancre de miséricorde.

On lit dans le " Franco-Américain, " les détails suivants, qui ne manquent pas d'intérêts, sur la délivrance des prisonniers français faits par d'Abd-el-Kader :

DÉLIVRANCE DES PRISONNIERS FRANÇAIS.

Le bateau à vapeur *Véloce*, arrivé à Alger le 29 novembre, dans la matinée, de Djemâ-Ghazaouat, y avait apporté la première nouvelle de la délivrance de M. le lieutenant colonel de Cognord et de ses compagnons de captivité. Le courrier de l'ouest, reçu le 30 au soir, nous fournit les moyens de livrer à la publicité des détails qui seront agréables à la population et à l'armée, émues d'une si vive sympathie pour les braves qui ont survécu à tant de périls et à tant de misères.

Ils sont au nombre de onze :

MM. de Cognord, ex-chef d'escadron au 2e de hussards, nommé depuis lieutenant colonel au 3e de lanciers ;

Marin, lieutenant au 15e léger ;

Larrazet, lieutenant au 8e bataillon d'Orléans ;

Cabarse, chirurgion aide-major aux ambulances ;

Thomas, adjudant sous-officier au 8e bataillon d'Orléans ;

Barbut, maréchal- des- logis-chef au 2e hussards ;

Testard, hussard (c'est ce savalier qui, dans la mêlée de Sidi-Brahim, donna son cheval à son commandant démonté. Il trouvera à Tlemcen la croix qui l'attend.)

Metz, hussard au 2e ;

Trottel, chasseur au 8e bataillon d'Orléans ;

Michel, soldat au 41e de ligne ;

La femme Gilles (Thérèse), prisonnière depuis 1838.

M. Hillairin, lieutenant au 41e de ligne, était mort de la dyssenterie le 24 novembre, la veille de la délivrance ! Tous les autres sont bien portans, quoique fatigués pa la longue épreuve qu'ils ont subie.

Ainsi sont sortis de captivité ces prisonniers dont le sort inspirait à toute la France une sollicitude bien justifiée. Nous avons échappé à la nécessité pénible, et que l'humanité seule pouvait nous faire subir, de traiter de leur échange avec un adversaire barbare couvert du sang de 300 de nos soldats lâchement assassinés ; cet adversaire a été réduit à les vendre à un gouverneur étranger, et à laisser dans nos prisons ses plus fidèles amis. Sa conduite, déjà publiée dans une grande partie de la province d'Oran, y soulève l'indignation de tous les musulmans ; nul doute que ce honteux marché ne contribue plus que la longue série de ses défaites à lui faire perdre l'affection des populations qui se sont si long-tems sacrifiées à sa cause.

L'*Auxiliaire breton* publie une correspondance particulière qui donne d'intéressans détails sur le séjour de nos prisonniers dans la deïra, et sur le manière dont s'est opérée leur libération. En voici un extrait :

Pendant les huit premiers mois de captivité, les prisonniers ont peu souffert ; ils avaient part, comme tous les Arabes, aux distributions d'orges de blé, de café, de sucre et de viande. Plus tard, le besoin s'étant mis au camp de l'émir, ils ont eu de grandes privations à subir : les distributions étaient réduites et ne se composaient plus que de blé pour les officiers et d'orge pour les soldats. Du reste ils ont peu voyagé et ne se sont jamais écartés d'un rayon de plus de 30 à 40 lieus. Un jour, on les fit se mettre en marche en toute hâte : ils apprirent le lendemain que la colonne du général Cavaignac avait passé à deux heues du camp.

Cet officier général leur faisait souvent passer de l'argent et des lettres de leurs familles. Abd-el-Kader leur faisait scrupuleusement distribuer ces envois. Un des chefs leur remettait les lettres cachetées et en tirait un reçu nominatif. Les prisonniers, après avoir lu leur correspondance, la conservaient deux ou trois heures ; au bout de ce tems, le même chef la leur reprenait, en donnait à M. de Cognord un reçu et la portait à l'émir qui, après l'avoir gardée un ou deux jours, la renvoyait définitivement. S'ils écrivaient, Abd-el-Kader se chargeait de faire remettre leurs lettres à M. Cavaignac, et le reçu de celui-ci était porté à M. de Cognord. Ce service si régulier n'a cessé qu'à l'époque où l'émir entama des négociations d'échange.

Tout ce qui était des effets d'habillement était remis avec la même exactitude.

En dernier lieu, la Deïra était campée près du Maroc, et à quelques journées de marche de Mélilla, place espagnole ; des pourparlès ont eu lieu entre les chefs de l'émir et le commandant de ce présido. Un jour, un des khalifas dit à M. de Cognord : " Nous n'avons plus de quoi nourrir toi et les tiens... Si tu veux jurer de n'en rien dire à Abd-el-Kader, je me charge de vous faire partir moyennant 12,000 piastres.— Tu sais bien, répondit le colonel, que je ne le ni pas ? — Je te laisserai le tems d'écrire en France et d'avoir une réponse.— Je ne suis pas assez riche, et ma famille tout entière ne pourrait faire cette somme. — Mais la France est riche ?— Je ne veux pas lui demander cette somme.— Alors on vous décapitera d'un jour à l'autre. Tuez-nous, si vous voulez.

Le lendemain on revint à la charge, toujours en recommandant le secret envers l'émir. " Combien veux-tu donc donner ? dit le même khalifa à M. de Cognord.—La moitié de ce que tu m'as demandé."

Au bout de douze jours, le marché fut conclu. Une lettre fut envoyée à Mellilla ; de là elle parvint à Oran. M. d'Arbouville courut au trésor. L'officier comptable refusa de payer cette somme. " Mais, dit le général je vous offre ma signature.— Je ne puis l'accepter.— Eh bien ! je ferai sauter votre caisse ! " Une heure après, un colonel d'état-major vint à la caisse avec douze hommes. On lui compta les fonds, et le *Véloce* partit aussitôt emportant l'argent.

De Goumâ, un enseigne de vaisseau, M. Durand, partit pour Mélilla sur un balancelle. Il avait un équipage solide, armé jusqu'aux dents, quatre pierriers et un petit canot. Arrivé à Mélilla, il prit, ainsi que ses hommes le costume espagnol, car le commandant de cette place était censé seul traiter de la rançon.

Quand les feux convenus apparurent, le canot s'approcha à portés de fusil, monté seulement par M. Durand et deux matelots. Le colonel se montra et le canot ayant accosté prit deux chefs qui furent conduits à bord de la balancelle. Ceux-ci ne passèrent pas moins de trois heures à compter et à recompter la somme. Quand ils furent bien certains qu'elle était complète, l'un d'eux retourna à terre, et l'on commença à transporter les prisonniers, et en retour l'on

La presse politique a perdu MM. Théodore Fix, Harel, Frédéric List, le plus célèbre publiscite de la cause du zollverein.

Les sciences ont payé aussi leur large tribut de deuil. Nous devons citer M. le baron de Damoiseau, membre de l'Institut de France dans la section d'astronomie ; deux illustres navigateurs russes, Krusenstern et Otto de Kotzebue ; M. Bonpland, le colonel Bory de Saint-Vincent, le savant chimiste anglais James Marsh, dont le nom restera dans l'histoire de la médecine légale ; notre chimiste Charles Dero ne ; astronomes allemands Bess l et Benzenberg ; M. Aimé, jeune directeur de notre observatoire d'Alger ; Garté, médecin-en-chef de l'armée d'Afrique ; les horticulteurs Soulange-Bodin et Bonjean (de Chambéry) ; le savant ingénieur-mécanicien Hallette (d'Arras) ; les entomologistes Duponchel et Samuel.

Les arts ont aussi leur deuil. L'année qui finit a vu mourir deux membres de l'Institut ! MM. Vaudover, architecte, et Bidault, peintre de paysages ; les graveurs Sixdeniers et Muller ; Crescentini, directeur de la musique de Napoléon ; les peintres Naigeon, Oscar Varcollier ; don Pedro Malo, doyen de l'école espagnole ; le sculpteur romain Benaglia ; les architectes Baltard, Auguste Titeux, mort en Grèce : Vignon, Romain de Bourges, et Paul Lelong ; le compositeur Ries ; trois anciens sociétaires éminens de la comédie-Française, Lafon, Mlle. Emilie Contat, Clairval, les acteurs Guiaud et Mlle. Verneuil.

Parmi les célébrités acquises à des titres divers sans appartenir à en dis inctement à aucune des catégories que nous avons remplies, citons encore le célèbre financier Julien Ouvrad, le fameux abolitioniste Clarkson, le successeur du vénérable abbé Sicard, le sourd-muet Massieu ; M. Picard, le dernier des avocats au parlement de Navarre ; le dernier des starostes du royaume de Pologne : le dernier généalogiste du nom de d'Hozier ; un domestique écossais, Martin, mêlé aux souvenirs de Charles Edouard et mort à 112 ans ; le Circassien Ali, vieux servit ur de l'impératrice Joséphine, conservé à Fontain bleau.

Après les mémoires touchantes les renommées grotesque : Forioso, le célèbr issime danseur de corde du temps de l'empire et Débureau, l'illustrissime Pierrot des Funambules.

Mme. Victoire Avehard, nourrice du roi de Rome, vient de mourir à Lagny (Seine-et-Marne), où elle vivait dans une honnête aisance, augmentée de la pension de 2,000 francs que le Roi lui avait rendue en 1831.

On lit dans le *Journal de Québec* :—

Bons effets de la Tempérance.— On nous écrit de St. Thomas en date du 23 janvier :

" A propos de la seconde édition du Manuel de Tempérance de M. l'abbé Chiniquy dont il est question dans vos derniers numéros, permettez-moi de vous signaler quelques uns des effets merveilleux de cette société si éminemment philanthropique dans notre paroisse. Parmi le grand nombre de ceux qui ont eu le bonheur de trouver un remède à tous leurs maux dans la société de tempérance établie ici en février 1841, trois pères de famille se font remarquer. Tous trois étaient des ivrognes avérés, et leurs familles comme à l'ordinaire réduites à la dernière indigence. Ils furent des premiers à s'enrôler dans la société, et depuis jamais une seule goutte de boisson n'a souillé leurs lèvres ; aussi les voit-on prospérer rapidement ! L'un d'eux du nom de N.... D.... menuisier de profession, vient de se bâtir une belle maison, sur le frontispice de laquelle il a eu l'heureuse idée d'inscrire en caractères indélébiles : " Providence de la Tempérance."

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Montréal, 6 Février, 1847.

AVIS est par le présent donné qu'Son Excellence le Gouverneur Général tiendra un Lever à l'Hôtel du Gouvernement, Rue Notre Dame, MERCREDI prochain, le 10 du courant, à 2 heures.

Les Messieurs sont priés d'apporter leurs Cartes sur lesquelles leurs noms seront écrits, dont une sera laissé sur la Table de l'Aide-de-Camp dans la salle d'entrée, et l'autre livré à l'Aide-de-Camp de Cérémonie au moment de la présentation.

Par Ordre,
R. BRUCE,
Secrétaire Militaire

9 fév,

HOTEL DU GOUVERNEMENT.
Montréal, 30 Janvier, 1847.

SON Excellence le Gouverneur General recevra les Messieurs qui désireront le visiter, à l'Hotel du Gouvernement chaque LUNDI, MERCREDI, VENDREDI, depuis 11 jusqu'à 3 heures.

Par Ordre,
R. BRUCE,
Secrétaire Militaire.

SALSEPAREILLE DE SANDS.

Le certificat suivant semblable a ceux que l'on reçoit de toutes les parts es du pays, a été adressé à nos agents à St-Louis. Les faits sont incontestables ; c'est pourquoi les affligés ne doivent point désespérer. Qu'ils sent du vrai remède et ils seront guéris immédiatement.

Reuss Creek, Mo, 1er Avril, 1845
Messieurs R & J. Adams.

En 1812, pendant que j'étais a l'armée, et par suite de l'exposition au froid, ma hanche, ma cuisse et ma jambe enflèrent jusqu'aux talons d'un tiers de plus que leur grosseur ordinaires, et a-près un laps de temps devinrent ulcérées et brisées pendant l'espace de six ans, tellement que je n'avais d'espérance que dans l'amputation. Mais je me plais maintenant à dire qu'après que ma jambe eut resté près de trente ans dans cet état d'enflure et d'ulcération, et après les souffrances les plus origines, l'usage de la Salsepareille de Sands a fait disparaître le mal complètement depuis la hanche jusqu'au talon. Les ulceres sont guéris et ma santé en général se trouve grandement améliorée.

Pour plus ample preuve de son efficacité, voir les pamphlets que l'on obtient gratis des Agents.

Préparé et vendu par A. R. & D. SANDS Droguistes, No 100, rue Fulton au coin de William, New-York.

Et à vendre par
JOHN HOLLAND & Cie., Montréal.
T. W. BRENT, Kingston.
J. MUSSON, Québec.

Et par tous les Pharmaciens en général des Etats-Unis et du Canada.

PRIX : $1 la bouteille ; 6 bouteilles, $5.

9 fév.

ACADEMIE DE MONTREAL

Cette Institution est sous la surintendance de Mr. James Belden assisté de professeurs pour les Etudes Classiques, les Mathématiques, le Français l'Allemand, l'Ecriture, le Commerce l'Arithmétique le Dessin l'escrime &c.

Conditions : six louis par an pour les élèves de sept à neuf ans, £8 pour ceux au dessus de neuf ans. Payable six mois d'avance.

Nulles charges extraordinaires.

Tout élève peut se dispenser de l'étude du Grec, et du Latin.

Pour plus ample renseignement,
S'adresser à
JAMES BELDEN.
Principale.

Ci-devant Professeur-Maitre de l'Ecole Supérieure de Londres, et de l'Ecole Grammaticale d'Yarmouth [Angleterre.]

Rue Ste Catherine, au coin de la rue St Urbain.

9 fev.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE
Montréal. 29 *Janvier*, 1847.

LOCAUX POUR FINS DE MINER SUR LES LACS HURON ET SUPÉRIEUR.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que les parties auxquelles ont été assignés des Locaux (*Locations*) pour l'exploration des Mines, ou qui ont fait des demandes pour des étendues disponibles, sont requises de payer à ce bureau le ou avant le 28 Février 1847, le dépôt de £150 courant, auquel il est fait allusion dans la *Gazette* du 7 Novembre dernier.

Les personnes faisant défaut de payer le montant requis par le présent, seront censées avoir abandonné leurs réclamations aux étendues de terre qu'elles auront demandées, et elles seront considérées comme étant en disponibilité, et accordées aux parties qui se conformeront aux réglements établis.

A l'égard des demandes faites à compter de cette date, il doit être entendu qu'un dépôt de £150 devra être fait lorsque la demande sera faite et mise de record, mais qu'il sera remis à celui qui fera la demande si quelques circonstances empêchaient que le local (*location*) pût lui être accordé, et de la même manière il sera approprié comme partie du premier installement d'après le 1er article de l'avis public du 7 Novembre dernier.

D. B. PAPINEAU,
Commissaire des Terres.

Trois insertions mensuelles dans les mêmes papiers nouvelles qui ont publié l'avis du 7 Novembre—To onto—" British Canadien et British Colonist ; " London Enquirer, " Hamilton Gazette, " Kingston Chronicle and Gazette, " Niagara Chronicle, " Chatham Western Herald, " Guelph Advertiser." Montréal—" Canada Gazette," " Montréal Gazette, " Montréal Herald, " La Minerve, " Morning Courier, " L'Aurore des Canadas et Times." Québec—(Old) " Québec Gazette, " Le Canadien, " Québec Mercury et Journal de Québec." Trois-Rivières—Gazettes des Trois-Rivières, " dans leurs langues respectives."

BIENS—IMMEUBLES
A VENDRE.

PREMIEREMENT, Un Lot de terre, rue St.-Constant, Faubourg St. Laurent, mesurant 45 sur 84 pieds, mesure anglaise, borné en arrière par Charles Vian, d'un côté par Frs. Corbeil, et de l'autre côté par J. M. Dépaty, avec une maison en bois sus-érigée.

SECONDEMENT,—Un Lot sur la rue Sanguinet, mesurant 49 sur 95 pieds, mesure anglaise, borné en arrière par A. Laberge, d'un côté par Pierre Cadieux, et de l'autre côté par un nommé Laflamme, avec une maison sus-érigée.

TROISIÈMENT,—Un Lot sur la rue St.-Constant, mesurant 49 sur 138 pieds, mesure anglaise, borné en arrière par les héritiers de John George Smith, d'un côté par la veuve Gauthier, Jos. Désautelles et J. Bte. Julien, et de l'autre côté par le passage d'une cour mesurant 10 pieds de distance, avec aucunes bâtisses sus-érigée.

QUATRIÈMEMENT,—Un Lot formant le coin nord des rues Lagauchetière et St.-Constant, mesurant 67 sur 89 pieds, mesure anglaise, joignant la propriété de William Kurnick, avec une petite maison, d'été sus-érigée.

CINQUIÈMEMENT,—Cette Bâtisse considérable située sur la grande rue du faubourg St. Laurent, connues comme HOTEL STELLER, mesurant 85 sur 152 pieds, mesure anglaise, bornées en arrière par la rue St.-Dominique, d'un côté par les héritiers Honlow, et de l'autre côté, par A. Cardinal. Cette propriété peut être avantageusement convertie en 4 Lots de valeur.

Des titres incontestables seront donnés.

Pour les Plans, particularités et conditions, s'adresser au Bureau du Soussigné, Bâtisses des Sœurs, rue St.-Joseph.

9 fév. GEO: WEEKS.

AVIS.

LE Soussigné annonce respectueusement à ses amis et au public en général qu'il a loué le magazin No 101½ rue Notre-Dame, voisin de la porte de Thomas Dougass, et ci-devant occupé par Messieurs Greigston et Frère, jusqu'au premier de Mai.— Il propose d'y établir tous *les soirs* des ventes de Livres, Faiencerie Quincaillerie, objets de goût et de fantaisie, Marchandises Sèches, &c.

Le Soussigné espère que son attention, l'exactitude et la régularité de ses paiements lui mériteront l'encouragement public.

Le montant du prix des objets déposés si on le requiert.

Vente chaque soir à SEPT heures.
DANIEL FISHER.

9 fév.

AVIS.

TOUTES personnes ayant des objets en gages chez Moss & Nathan, sont requises de les racheter immédiatement, autrement ils seront vendus par Encan Public le premier Avril prochain les Soussignés étant sur le point d'abandonner les affaires.

MOSS & NATHAN.

9 fév.

A. Lemire,

PEINTRE SUR TOILE,
Ancien Hôtel Séraphino, Marché-Neuf.

LE Soussigné; récemment arrivé des Etats-Unis, informe le public qu'il exécute des Transparents, ou Ornemens de Croisées, Paravents, etc.

Un échantillon de ces objets, qu'on peut voir tous les jours, est exposé à son atelier, et il sollicite l'encouragement de ses compatriotes, en particulier, et du public en général.

ALEXIS LEMIRE.

4 fév.

STAFFORDSHIRE.

LES Acheteurs de Poterie, peuvent maintenant se pourvoir, aux meilleurs prix de

TOUS LES ARTICLES NECESSAIRES

Dans cette branche, pour les fêtes qui approchent

—AUSSI,—

LES FORMES LES PLUS RECENTES

En fait de services de Thé en Porcelaine ; services de table en grande variété en

VERRERIE TAILLE'E

Cet assortiment est extraordinairement varié et se compose de Caraffes, Bouteilles pour Vins Bordeaux, Grands-Verres, Gobelets, &c., et enfin de tout ce que renferme

LE MEILLEUR ASSORTIMENT

On invite les acheteurs à y réfléchir.

E. et G. WRIGHT.
Vis-à-vis Echange Hotel
Rue St Paul, 217.

N. B. Les négocians en gros sont servis à des prix très modérés.

31 Décembre.

REMERCIMENS

F. OLIVIER Chirurgien dentiste informe les habitans de Montréal qu'il se propose de s'établir définitivement dans cette ville, il espère que son expérience pratique de la profession lui garantira de la satisfaction de ceux qui l'emploieront. Il possède une grande quantité de superbes DENTS Artificielles, incorruptibles qu'il fixera soit sur pivot, ou plaque d'or, de la manière la plus scientifique.

Il opérera adroitement de toute manière sur les dents et la bouche.

On peut voir des échantillons de dentition Mécanique qui montrent sa Méthode de procéder, à Ses Salons, 38, rue Craig, coin de la côte St-Laurent. Avis &c. aux pauvres gratis depuis huit jusqu'à Dix heures, A. M.

On aura des informations chez Dr Fisher, Dr Sutherland, Alex. Urquhart, Ecr., C. S. Ross, Ecr. et Thos. Steers, Ecr.

29 janvier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR PERRIN BOCKUS & CIE.

AUJOURD'HUI

VENTE DE POISSON, SEL, etc., etc.,

SERONT vendus AUJOURD'HUI, MARDI, le 9 du courant, aux Magasins de MM : T. & R. RUSTON, rue William —

23 tierces Saumons de la Baie d'Hudson
60½ barils do do do do
80 barils Harengs de la Baie St. George
100 do do d'Arichat
30 do do No 1,
50 quintaux Morue de Table
50 barils do Verte
100 do Sel de Liverpool
100 sacs do do
100 do do do fin
100 douz. Balais de Bled-d'Inde, de meilleur qualité.

La Vente a DEUX heures.
PERRIN, BOCKUS & CIE.

9 fév.

PAR WILLIAM CLARKE.

VENTE REMISE.

CETTE VENTE EST REMISE A
DEMAIN, SAMEDI, 13 FEVRIER.
EN BANQUEROUTE.
VENTE PAR ENCAN,
PAR ORDRE DES SYNDICS,

MEUBLES de Ménage élégants. Tables en Marbres. Verres coupés, Faïences, Nappes de Toiles ouvrée. Ustensiles de cuisines de prix, argenterie et articles plaqués &c.—Pour être vendu SAMEDI, prochain le 30 du courant, au CAFE' FRANCAIS ci-devant occupé par L. M. CYRUS, MACAIRE *No—rue Notre-Dame.*

Les articles sont des meilleurs ouvriers et presque neufs et dignes de l'attention des acheteurs.

—AUSSI—

Le bail de la maison et dépendances bien ornées et décorés &c. à partir au jour de la vente au 30 Avril, après quoi, il sera facile de prolonger le bail avec le propriétaire, pour aucun temps désiré.

Les conditions et les affiches le jour de la vente.

Vente à ONZE heures.
WM. CLARKE.
5 fév. Encanteur.

AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que les Soussignés s'adresseront à la Législature Provinciale, à sa prochaine Session (ou à la Session suivante, si le cas le requiert) pour obtenir le privilége de bâtir un Pont de Péage sur la Rivière des Prairies entre la paroisse de la Visitation du Sault-au-Récollet, à peu-près vis-à-vis le chemin de montée communément appelé " La Montée de Noël ", et l'Ile Jésus, en la paroisse de St. Martin.

Les arches d'icelui seront élevées d'au moins douze pieds au-dessus des grosses eaux, dont trois, pour le passage des cajeux, cages et bâtiments, n'auront pas moins de cent cinquante pieds entre les piliers. Ils ne se proposent pas de construire un Pont-levis. L'étendue du privilége qu'ils demanderont est, en haut, jusqu'aux limites du privilége accordé à Paschal Persillier dit Lachapelle, père, écuier, et à François Quennelle, pour construire un Pont sur la même Rivière, distance d'environ un mille, et en bas, jusqu'à la maison de l'Honorable C. C. S. de Bleury, en la paroisse de St. Vincent de Paul, distance d'environ quatre milles.

Les Péages qu'ils se proposent de demander sont les suivants ;

Pour chaque carosse, ou autre voiture à quatre roues, chargée, ou non chargée, avec un cocher, et quatre personnes, ou moins, tirée par deux chevaux ou plus ou autres bêtes de somme, un chelin et six deniers courant ;

Pour chaque chariot ou autre voiture à quatre roues, chargée ou non chargée un chelin et trois deniers courant ;

Pour chaque chaise, calèche, cabriolet à deux roues, ou cariole, ou autre voiture semblable, chargée ou non chargée avec le cocher et deux personnes ou moins, tirée par deux chevaux ou autres bêtes de somme, dix deniers courant, et tirée par un cheval ; ou autre bête de somme, huit deniers courant ;

Pour chaque charrette, traine, ou autre voiture semblable, chargée ou non chargée, tirée par deux chevaux ou bœufs, ou autres bêtes de somme, avec le cocher, sept deniers et demi courant, et tirée par un cheval ou autre bête de somme, six deniers courant ;

Pour chaque personne à pied, un denier et demi courant ;

Pour chaque cheval, jument, mule, ou autre bête de somme, chargé ou non chargée, trois deniers et demi courant ;

Pour chaque personne à cheval, quatre deniers courant ;

Pour chaque Taureau, Bœuf, Vache et autre bête à cornes ; de que qu'espèce qu'elle soit, deux deniers courant ;

Pour chaque Cochon, Chèvre, Mouton, Veau ou Agneau, un demi denier courant.

PIERRE VIEAU,
LOUIS LAHAISE,
JOSEPH BRIEN dit DESROCHERS.

St. Martin, 29 Janvier, 1847.—jo.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNES :—
100 douz. Champignons marinés.
150 do Câpres français
100 do Essence d'Anchois
Marinades Impérial de Cooks
Sauce d'Harvey, India Soy
Olive d'Espagne, Huiles à Salades
Poivre de Cayenne
Véritable Arrowroot de Bermude

—AUSSI,—

Bouteilles de Vins et de Porter,—Pintes et Chopines.

JOHN BIRKS et CIE.

25 Sept., 1846.—dxi.

TOUT RECEMMENT RECUS, par le "Great Britain," et à vendre par les Soussignés :—

Pelure de Citron Confis
" d'Orange do
" de Citron do
} Préparé à Londres.

JOHN BIRKS et CIE.

25 Sept., 1846.

DEUX MAISONS
A VENDRE

LE Soussigné offre à vendre, deux maisons en pierre de taille dans une situation avantageuse en cette Ville, rapportant un loyer annuel de £145. Et à louer pour 5 ans un verger près la barrière à peage de la côte des neiges, avec Jardin. Maison &c. et un logement de 14 appartemens en cette Ville, très convenable pour une Maison de pension ayant cour, écuries &c possession immédiate.

J. H. JOBIN,
N. P.
No 84, rue St Paul.

Montréal 2 Février 1847.

A LOUER.
CETTE SUPERBE RESIDENCE,
DURHAM HOUSE,
SITUÉE SUR LE
COTEAU BARON.

CETTE VILLA magnifiques à deux Etages, en Pierre, sur le Côteau Baron, communément appelée " Durham House " avec les Dépendances vastes et bien disposées, un Jardin très productif bien arrangé et les mieux cultivés ; planté des beaux arbres fruitiers, arrosé d'une fontaine qui ne tarit pas d'eau excellente. Cette propriété a été grandement améliorée, et sa situation si salubre, sa proximité de la ville en font une des résidences les plus agréables qu'on puisse désirer.

S'adresser à
S. C. BAGG & N. P.
1874.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN LEEMING.

PIANOS NEUFS
ET DE
SECONDE MAIN,
A VENDRE PAR ENCAN :

DEMAIN, MERCREDI, le 10 du courant, aux magasins du Soussigné, seront vendus, SIX PIANOS, ton supérieur et d'un beau fini, savoir : —

Un grand Piano Carré, presque neuf, Mead & Cie.
Un grand do do Tomkinson & Cie, Londres, Boîte d'Acajou.
Un grand do Boîte d'acajou.
Un grand do Carré Boîte en bois de Rose magnifique.
Un Piano d'Harmonie, ton brillant, boîte d'acajou.

—AUSSI—

DEUX GLOBES mesurant 18 pouces.

La vente à DEUX heures.
9 fév. JOHN LEEMING.

VENTE DE CUIR.

AUX Magasins de MM. COLBURN & BOSTWICK, Grande rue St Jacques, MERCREDI, le 19 février, seront vendus :—

3000 côtés Cuir à Semelle
2000 do do à Empeigne
1100 douz. Peaux de Veau Français
50 do do do du Philadelphie
200 do do do du Canada
200 do do de Trips
Cuir de Harnais, Doublures, Bordure, Paintes, Chevilles, Cuir Fendu &c. &c.

La vente à UNE heure
JOHN LEEMING,
Encanteur.

5 février 1847.

Extrait des Règles de l'Assemblée Législative du Canada.

RESOLU,—66—Qu'avant qu'il soit présenté de cette Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill Privé pour ériger un Pont ou des Ponts, pour régler quelque Commune, pour ouvrir quelque chemin de Barrières, ou pour accorder à quelque individu ou à des individus quelques droits ou privilèges exclusifs quelconque, ou pour altérer ou renouveller quelque Acte du Parlement Provincial, pour de semblables objets, il sera donné notice de la demande qu'on se propose de faire, dans un des papiers publics du District, publiés en anglais et dans l'un de ceux publiés en français, s'il y en a, et par une affiche posée à la porte des Eglises des Paroisses ou Townships qui pourront être intéressés à telle application, ou à l'endroit le plus public, s'il n'y a point d'Eglise, pendant deux mois, avant que telle pétition soit présentée.

Résolu,—67—Qu'à l'avenir, cette chambre ne recevera des pétitions pour des Bills privés que dans les premiers quinze jours de chaque Session.

Résolu,—70—Qu'après la présente Session, et avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill privé pour ériger un Pont de Peage, la personne ou les personnes qui se proposeront de pétitionner pour tel Bill, en donnant la notice ordonnée par la Regle soixante-et-sixième, donneront aussi, et même temps et de la même manière, un avis, notifiant les taux qu'elles se proposeront de demander, l'étendue du privilège, l'élévation des Arches, l'espace entre les Culées ou Piliers, pour le passage des Cageux, Cages et Bâtimens, et mentionnant si elles se proposent de bâtir un Pont-levis ou non, et les dimensions de tel Pont-levis.

Résolu,—71—Que tous les frais et dépenses occasionnés par les Bils privés qui accordent quelque avantage ou privilège exclusif, et les procédures y relatives dans cette Chambre, ne doivent pas retomber sur le public, et qu'il est juste et raisonnable que partie de ces frais et dépenses soit supportée par ceux qui demandait les dites Bils, et une somme qui ne sera pas moindre que £21, sera déposée entre les mains du Greffier de cette Chambre par le pétitionnaire avant la deuxième lecture d'aucun tel Bill.

W. B. LINDSAY,
Greffier Assemblée.

Mem.—Aucune pétition imprimée ne sera, dans aucun cas, reçue ; aucune Pétition ne sera non plus reçue à moins que des signatures réelles ne soient apposées sur la même feuille de parchemin ou papier, sur lesquel les la dite Pétition sera écrite.

☞A être publiés en langue anglaise et française, dans le *Canada Gazette* et la *Gazette Officielle* du Québec ; en langue anglaise dans la *Gazette officielle* de Toronto, et en langue française, dans *Le Canadien, La Minerve, L'Aurore des Canadas* et *Le Journal de Québec*, jusqu'à la prochaine réunion de la Législature.—25 janvier.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE
Montréal, 14 Novembre, 1856.

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, qu'en conformité à l'annonce insérée dans la Canada Gazette de ce jour, (14 Novembre,) en tête de la Liste No. 7 des réclamations de Miliciens du Bas-Canada, ce Bureau cessera, après le 30e Juin prochain, de s'occuper d'aucune réclamation, dont les affidavits et autres papiers réquis n'auront pas alors été produits ; et que tout *Scrip*, déjà fait, qui n'aura pas été réclamé, sera alors annulé.

Une insertion mensuelle de l'avis qui précède jusqu'au 30e Juin 1847, dans " La Minerve, L'Aurore des Canadas, Les Mélanges Religieux, Le Canadien, Le Journal de Québec, La Gazette des Trois-Rivières et L'Echo des Campagnes.

LE Soussigné informe le public et ses amis qu'il a pris toutes les dispositions nécessaires, pour

METTRE en QUART le BŒUF et le LARD PREPARER et FUMER le LARD et le JAMBON, RENLARDER le LARD

Dans la saison prochaine. Les prix sont excessivement bas.

FRANCIS MACDONELL
Rue des Sœurs Grises.
Montréal, Octobre 3, 1846.

ON A BESOIN
A CE BUREAU,
DE DEUX
APPRENTIS
De 15 à 16 ans, sachant lire et écrire le français grammaticalement.

SOIRÉE CHARITABLE
POUR SUBVENIR AUX FONDS
DE
L'HOSPICE
DE LA
MATERNITE
POUR
L'UNIVERSITE,
AURA LIEU A
L'hotel Donegana
JEUDI,
LE 11 FEVRIER,
A 8 heures P. M.
SOUS LE PATRONAGE DE
MADAME DE BLEURY,
" COL. DE TONTERALL,
" DR. ROBERTSON.

QUADRILLES se formeront à 9 heures. Il y aura DEUX BANDES DE MUSICIENS.

On pourra se procurer des billets auprès de 20 courant, chez MM.

ARMOUR ET RAMSAY,
CHALMERS, SAVAGE & LYMAN.

Montréal, 19 janvier 1847.

MANUFACTURE
DE
CHAISES,
EN GROS ET EN DETAIL,
Coin des Rues du Collége et St. Henri.

LES Soussignés ont en mains, et à vendre, un assortiment étendu de CHAISES de Bois et de Jones, Couchettes, Tables, Lavemains, etc. aux prix les plus réduits possibles.

—AUSSI—

VERNIS supérieur, pour Meubles et Voitures.

REDHEAD & ALLEN,
Rue du Collége,
Et positivement en face du Collége.

Montréal, 8 janv. 1847.

M. C. M. DICKINSON.
CHIRURGIEN DENTISTE,
111, *rue Craig*,
MONTREAL,
DERRIERE LA NOUVELLE CHAPELLE
METHODISTE,

RECONNAISSANT du patronage qu'on lui accordé espérant qu'on le lui continuera, prend la liberté d'informer ceux de ses patrons qu'il a déjà opéré, aussi bien que le public, qu'il est maintenant en état d'extraire les dents suivant un principe nouveau et amélioré, d'après lequel on éprouve aucune douleur.

M. D. saisit cette occasion de dire qu'il Remplit les Dents Cariées, qu'il pose des Dents artificielles depuis une jusqu'au râtelier tout entier d'après des principes modernes et scientifiques.

N. B. M. D. désirerait que les patiens qui ont besoins de ses services les vinrent voir un jour ou deux avant l'opération pour fixer l'heure, afin de prévenir le désagrément de l'attente.

On aura des informations chez
L'Hon. Juge MONDELET.
Rev. D. B. PARNTHER.
R. FASION, Ecr.
A. HALE, M. D.
Wm. ATKINSON. M. D.
Wm. SCOTT, M. D.
M. H. HOWARD

26 janvier, 1846.

A VENDRE,

CE précieux Lot de Terre sur la rue St-Laurent de cette ville, avec Maison de Bois à deux étages et autres Batimens, ayant 43 pieds de front sur la rue St-Dominique, sur 105 de profondeur.

Les conditions du paiement s'arrangeront à l'aimable avec l'acheteur. S'adresser à

H. J. MEYER.
Notaire,
No 34, Petite rue St-Jacques.

22 janvier 1847.

AVIS.

LA Seciété existant jusqu'ici entre les Soussignés sous les nom et raison de BIRSS et COLBURN, est, de ce jour, Dissoute de consentement mutuel.

Toute dette due par ou à la Société sera reglée par l'un ou l'autre des Soussignés.

JOHN BIRSS,
E. E. COLBURN.

Montréal 21 janvier, 1847.

AVIS.

LE commerce fait jusqu'ici dans cette ville par BIRSS et COLBURN sera continué par les Soussignés dans le même lieu.

COLBURN et BOSTWICK.

Montréal, 21 janvier, 1847.

AVIS.

TOUTES personnes ayant des Reclamations contre la Succession de feu Orlin Bostwick s'adresseront aux Soussignés, qui ont été dûment autorisés (par pouvoir de procureur de la justice) de terminer les affaires de la dite succession.

COLBURN et BOSTWICK.

6 janvier 1847.

AVIS.

LE Commerce de Cuir fait jusqu'ici dans cette ville par feu O. BOSTWICK, Ecr., sera Continué par les Soussignés sous les nom et raison de COLBURN et BOSTWICK.

E. E. COLBURN,
F. W. BOSTWICK.

6 janvier.

VOYAGE
A
LA TERRE-SAINTE,
Par Messire Léon Gingras, du Séminaire de Québec.

CET ouvrage impatiemment attendu du public canadien depuis plus d'un an, est prêt à être livré à l'impression.—2 vols. in-octavo beau papier, Prix 6s. le volume, ou 12s. pour l'ouvrage. Le soussigné est nommé seul agent pour Montréal. Des listes de souscription seront disposées chez Messrs, F. R. Fabre & Cie. et Chapoleau et Lamothe, Libraries, ainsi qu'à l'Evêché.

G. N. GOSSELIN,
19 janvier 1847.

NOUS les Soussignés prenons la liberté d'attirer l'attention du public sur la ligne de Diligence en Estafette de WATSON & Cie., de MONTREAL à BURLINGTON, quant aux égards, au confort et à la sévérité, et c'est avec confiance que nous la recommandons la dite ligne à nos amis.

ANDREW MACFARLANE Montréal.
JAS. HEWITT, Québec.
D. GEO. LACLELLAN, Montreal.
JAS. BROUGH, By own.
W. ROY, Montreal.

Burlington, 26 decembre 1846.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que M. LOUIS G. NORMANDEAU de l'assomption, et dame THERESE NORMANDEAN, veuve de feu PIERRE AUGER, ne peuvent révoquer la procuration qu'ils ont donné au Soussigné tant que les dettes de la Succession Normandeau ne seront pas acquittées, ainsi que comporait la dite procuration, faisant partie de l'acte de partage passé devant MM. Girouard et Breault, Notaires, et que le leur a intimé le Soussigné par le ministère de M. C. A. Breault, Notaire, et en conséquence, les personnes qui peuvent avoir quelque affaire à régler avec la dite succession, sont priées de s'adresser au soussigné, comme par le passé

LOUIS DE LAGRAVE.
PROCUREUR DES HERITIERS.
Normandeau,

[29 janvier.

BOIS DE SERVICE.
A VENDRE :

600 PLANCHES de Frêne
565 planches d'un pouce
264 do deux pouces
262 do de deux pouces embouffetées
656 morceaux de scantling assortis
425 do battens do
244 madriers de 3 pouces
120 planches de Cerisier
201 do et Plançons
102 madriers de Cerisier
20 morceaux de Chêne
143 planches de Noyer noir
165 douelles d'un pouce et demi choisies
400 do d'un pouce do
3195 planches d'un pouce et demi
540 do d'un pouce et un quart et do doux
22 planches de Chêne
120 morceaux de Chêne

—AUSSI—

Portes, Chassis, Jalousies finies &. &.

—AUSSI—

Qu'une part dans la compagnie des Steamboats de la Ligne du Peuple.

—ET—

Le Bail de la Boutique et du CLOS à BOIS joignant la rue Bleury. Aussi, le Clos dans la rue Côté jusqu'au 1er Mai 1847. Le loyer pour le tout ou réparément sera modéré.

La Boutique, la Maison et le Clos à bois seront vendus le ou vers le 25 Avril 1847.

Pour les autres détails s'adresser à
JOHN G. DINNING,
Syndic
A la Banqueroute de
19 déc. JOHN KELLY et al.

DILIGENCE
ENTRE
MONTREAL ET QUEBEC,

TRAJET EN DEUX JOURS.

LE Public est respectueusement informé que les Soussignés ont établi une LIGNE DE DILIGENCE qui laissera Montréal et Québec TOUS LES JOURS, (excepté les Dimanches). Elle partira de l'Hotel Leblanc à Montréal Place de la Douane.

Le plus grand soin a été donné au choix de conducteurs soigneux et polis, et les Diligences sont très confortables. Les passagers qui les honoreront de leur patronage, seront traités avec le plus grand soin.

La Diligence s'arrêtera aux Trois-Rivières à l'Hotel Bernard et à l'Hotel de M. Ostrom.

Le Bureau de la Diligence sera tenu à l'*HOTEL LE BLANC*, Place de la Douane, Montréal, où il y aura des extras à toute heure. Tout bagage extra doit être laissé au Bureau de la Diligence, le soir, où on y portera la plus grande attention.

W. ROBINSON, } Propriétaires, *Montréal.*
T. & T. LECOMTE. }
S. & C. HOUGH, } Propriétaires, *Québec.*
MICHEL GAUVIN. }

Agents à Montréal,
G. LEBLANC,
Agent aux Trois-Rivières,
O. GOUIN,

7 déc.

LECTURES,

—o—

Cours du Carême
1847.

—o—

FACULTE' DES ARTS.

Sur la littérature Classique
Par le Rev..... W. T. LEACH, A. M., Professeur.

Sur les Mathématiques et la Philosophie Naturelle,
Par Edmund A. MEREDITH, L. L. B., (F. C. D) Président du Collége.

Sur l'Histoire.—
Par le Rev..... JOSEPH ABBOTT, A. M.

Sur la littérature et la langue Française,
Par..... LEON D. MONTIER, Ecuier.

FACULTE' DE LOI.

Sur la loi—Par M. le Juge BADGLEY

—o—

Ces COURS s'ouvriront MERCREDI, le 13 Janvier, 1847.

Deux BOURSES, de pas moins de £10 par année chacune, seront données à ceux qui répondront le mieux parmi les candidats à l'Immatriculation dans le prochain quartier, (s'ils sont qualifiés.)

L'EXAMEN pour ces Bourses ou pensions d'Immatriculation en général aura lieu au Collége, Lundi, le 11 Janvier, 1847.

Les ASPIRANS à ces Bourses devront subir un Examen sur les deux premiers livres des Elemens d'Euclide, outre le Cours ordinaire prescrit pour l'Immatriculation.

HONORAIRES DU COLLEGE.

Honoraires d'Immatriculation.....£1 5 0
Honoraires d'enseignement pendant le cours (comprenant toutes des lectures ci-dessous, excepté la loi).....£3 6 0
Cours de Loi, par Quartier £3 10 0
Pension, (Chauffage et Eclairage) par mois.....
.....£3 5 0

JOSEPH ABBOTT, A. M., Secrétaire.
College McGill, Montréal Décembre 24, 1846.

MM. READ ET MEAKINS,
MEUBLIERS, TAPISSIERS ET ENTREPRENEURS,
EN FACE DE LA PROPRIETE VICER,
Rue St. Denis.

LES SOUSSIGNES remercient respectueusement leurs amis et le public du soutien libéral qu'ils ont reçu, et prennent la liberté d'annoncer qu'ils ont maintenant en main un assortiment magnifique de MEUBLES FASHIONABLES de leur propre manufacture, qu'ils garantissent comme des meilleurs matériaux et façons. Ils en disposeront à des conditions si raisonables qu'il sera impossible de n'être pas satisfait. Les Chalands sont respectueusement invités de passer chez eux avant d'aller ailleurs.

Ils se chargent de fournir tout ce qu'il faut pour les solemnités funéraires avec plus de célérité possible.

N. B.—Ils exécutent toute espèce de REPARATIONS, PEINTURES, VERNIS, etc., etc., dans le plus court delai, d'une manière irréprochable, et à des conditions très modérées.

Montréal, 1er décembre, 1846.

Frs. Belanger,

BOTTIER,
RUE NOTRE-DAME, No. 90,
ENSEIGNE DE LA BOTTE BLANCHE.

VIS-A-VIS L'ANCIEN PALAIS DE JUSTICE.

A l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il a ouvert un MAGASIN de CHAUSSURES au lieu ci-dessus indiqué

VERITABLES
ANNEAUX GALVANIQUES
ET
FLUIDE MAGNETIQUE,
DE CHRISTIE
POUR LA GUERISON RADICALE DU
RHUMATISME
ET TOUTE
MALADIES DE NERFS.

SEULE AGENCE DE NEW-YORK,
BROADWAY, 182.

" Quoique la cause ne s'en puisse expliquer " puisque leurs effet n'en sont pas moins con- " statés; que l'illusion, le préjugé ou l'orgueil " n'engagent pas le genre humain à rejeter ces " moyens; moyens qui, quoique simples, ont été " destinés par le ciel à soulager les misères hu- " maines."

Les véritables moyens de guérison galvaniques de Christie sont connus depuis assez long temps du public américain pour que leur efficacité surprenante ont été les plus mise en question. Les certificats et les témoignages s'accumulent de toutes les parties, tellement qu'il serait impossible d'en publier la centième par-huit mille personnes, pendant l'espace de moin d'un an, ont été absolument soulagées de maladi s chroniques les plus douloureuses, dont plusieurs avaient complétément triomphé de efforts de l'art, Et plusieurs des premiers médecin de cette ville qui blâment les machines Galvaniques et magnétiques, en recommandent l'application dans leur pratique, et en exceptant ceux qui " ont trop de préjugés pour l'essayer " cette invention a été favorablement accueillie par les plus intelligens membres de la Faculté Américaine.

Il est maintenant generalement admis que le pouvoir étonnant appelé GALVANISME exerce une influence mysterieuse sur le système nerveux et que, quand cet agent extraordinaire est sagement employé, il produit les plus heureux résultats pour la guérison prompte et radicale de ces Maladies qu'on appelle nerveuses. Elles prennent ordinairement leur source dans une cause bien simple un dérangement dans le système nerveux, et c'est dans ces cas où la medecine échoue, qu'il était nécessaire d'un nouvel agent. On espère avec beaucoup de confiance l'avoir trouvé dans l'application judicieuse du Galvanisme.

Les Anneaux Galvaniques et le Fluide magnétique de Christie ne sont recommandés que pour les maladies nerveuses, mais cette définition enferme un bien plus grand nombre de maladies qu'on ne le croit généralement. On doit y comprendre toute espèce de

RHUMATISMES
Aigus ou Chroniques, à la tête, visage ou aux jambes
LA GOUTTE, LE TIC-DOULOUREUX,
MAL-DE-DENTS
BRONCHITIS, VERTIGE,
MAL DE TETE
NERVEUX ET AUTRE
INDIGESTION, PARALYSIE EPILEPSIE.
CONVULSIONS
EPILEPSIE, CRAMPES
PALPITATIONS DU CŒUR
APOPLEXIE, RAIDEUR DES JOINTURES,
MAUX DE REINS,
LUMBAGO, NEURALGIE
MAL DE NERFS
ETOURDISSEMENS
Douleurs dans la poitrine et le côté,
FAIBLESSE GENERALE
MANQUE D'ENERGIE
PHISIQUE ET NERVEUSE
ET TOUTES MALADIES NERVEUSES
LA DYSPEPSIE,

qui n'est qu'un dérangement nerveux des organes de la digestion, doit être rangée dans la même classe.

Dans toutes ces maladies ennuyeuses et pénibles, les *anneaux galvaniques* et le *fluide magnétique* ont TOUJOURS ETE HEUREUSEMENT EMPLOYES.

Il faut être témoin de leurs effets extraordinaires pour y croire, et on les recommande également pour *prévenir* les maladies ci-dessus. Les *anneaux* sont de différents prix étant de toutes grosseurs, et de différents modèles, ils peuvent être portés par la femme la plus délicate, sans le moindre inconvénient. Et réellement la sensation est plus agréable qu'autrement.

BANDAGES, CEINTURES GALVANIQUES.

Dans certains cas de maladies douloureuses et de longue durée, la force telle qu'appliquée par les *ANNEAUX* Galvaniques, n'est pas suffisante pour arrêter le progrès de la maladie et rendre finalement la santé. La perfection apportée aux Bracelets galvaniques &c. remédie entièrement à cette impuissance L'on peut obtenir promptement telle force que l'on veut, et il n'y a aucune douleur qui, soumise à l'influence mysterieuse du galvanisme, ne finisse par être guérie pour toujours. Ces objets sont appliqués sur la taille sur les bras, les poignets, les côtés, les jambes, ou toute autre partie du corps sans aucune gêne. Leur usage devient encore plus heureux dans les cas de " Bronchitis " ou d'affections de gorges en général; aussi dans les cas de Surdité Nerveuse, et avec un succès presque semblable, comme remède contre l'Apoplexie, les attaques d'Epilepsie et autres maladies semblables.

FLUIDE MAGNETIQUE DE CHRISTIE.

Ce fluide est employé conjointement avec les Anneaux Galvaniques et toutes leurs modifications. Cette composition a été proclamée par les chimistes français, être une des découvertes les plus extraordinaires de la vertu remarquable de rendre le Nerfs Sensibles à l'action du GALVANISME, et par ce moyen de produire une concentration de l'action du fluide aux sièges de la maladie, et procurer un soulagement rapide et permanent. L'on ne connait aucune autre composition chimique qui puisse produire le même effet, ou communiquer au système nerveux une semblable vertu, au moyen d'applications locales extérieures. Le Fluid Magnétique ne contient absolument rien de nuisible, l'application en est agréable, et est au si peu malfaisant dans son action que bienfaisant dans son résultat. Des explications et directions complètes l'accompagnent. Ces inventions combinées sont tout à fait exemptes de danger sous tous les rapports; le prix les met à la portée de tous, et l'inventeur ne demande qu'une expérience équitable, comme preuve de leur efficacité surprenante, et de leurs bienfaits durables.

ATTENTION.

☞ La grande célébrité et succès des objets Galvaniques et Magnétiques de Christie en ont amené la contrefaçon. Soyez en garde contre ces imitations qui n'ont "aucune vertu." Le Dr Christie n'a qu'un seul agent autorisé dans chaque ville de l'union, qui seul possède les véritables objets.

Vendu par
R. W. REXFORD, Chimiste, &c.
Rue McGill
Seul agent pour Montréal.

4 décembre.

TAPISSERIE.

LE Soussigné vient d'étaler un assortiment très considérable et choisi de TAPISSERIE à des prix variant depuis 8d. et au dessus par pièce de 12 verges, et invite le public à venir le voir avant qu'ils achètent ailleurs.

JOHN G. DALY,
2 mai 179, Rue Notre-Dame.

CHARBONS!
ET AUTRE DESOUFRE'.

LE Soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a repris les affaires du détail pour CHARBONS et autre DESOUFRE' qu'il a loué la cour derrière le magasin du Nord Ouest, dans Griffintown, vis-à-vis la Fonderie du Ward de Montréal, où il aura constamment en main un bon assortiment de la meilleure description de chaque espèce convenable pour des familles privées aussi bien que pour d'autres objets, et les détaillera aux taux courants les plus bas, délivrables si on l'exige.

WILLIAM MANUEL

23 juin.

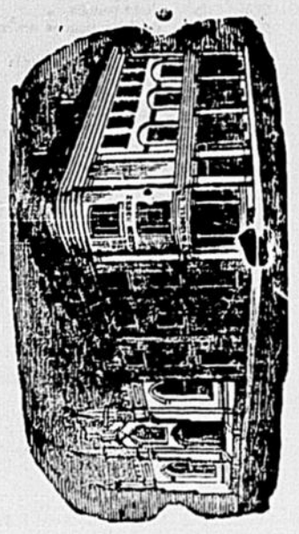

NOUVELLES IMPORTATIONS
DE
MARCHANDISES SECHE
D'AUTOMNE ET D'HIVER,
A VENDRE A

LA Maison Rouge,

PARTIE OUEST—DE LA RUE NOTRE DAME,
PRES DE L'EGLISE DES RECOLLETS

THOS. WADDELL, Jr., & Co. informent respectueusement leurs nombreux chalands, et le Public en général, qu'ils viennent de recevoir, par plusieurs vaisseaux de Londres, Liverpool et Glasgow, un assortiment considérable et des mieux choisis, de " Marchandises d'Automne et d'Hiver " Françaises et Anglaises," de tous les genres de goût et de qualité; lesquelles ont été choisies avec le plus grand soin sur les Marchés Anglais, par un de la société.

Ils veulent en particulier appeler l'attention sur leur bel assortiment de Drap de l'Ouest de l'Angleterre, en assortiment considérable et des mieux choisis, de " Marchandises d'Automne et d'Hiver " Françaises et Anglaises," de tous les genres de goût et de qualité; lesquelles ont été choisies avec le plus grand soin sur les Marchés Anglais, par un de la société.

Ils veulent en particulier appeler l'attention sur leur bel assortiment de Drap de l'Ouest de l'Angleterre, Etoffes en laine pour surtouts, Gala Plaids, Tartan, Drap Saxe Gothe, chales de laine de Berlin, Paisley Cassimir broché, figuré et uni et Indiennes de Berlin, Satina figuré, uni et damassé Linen noir et d'autres couleurs, Crêpe de Canton brodé et uni; Tartans en Plaids pour les Messrs. Ottomanes, Cassimirs et Mousseline de Laines, d'une grande variété, Glacé frappé, Gauffré et uni, Colbourg" et derniers Ombrage et unis, velours de Soie noir et teint, Rubans de Satin blanc et noir, Robes de Bal, Crêpes noir et teint, Corsets, Rubans pour chapeaux et coiffes Fleurs pour Coiffes et chapeaux, Couronnes, Plumes et Plumets, Lacets de fil, Garnitures, &c., &c.

E. EVANS.

27 Oct.

MAGASIN D'HABITS DE NEW-YORK,

PRÈS DU BUREAU DU PASSAGE DU HAUT-CANADA NO. 38, RUE McGILL.

ANNONCE respectueusement à ses amis et au public, qu'il a reçu par les importations d'automne un assortiment supérieur de Drap Beaver à habits, casimires," et HOFFES VESTINGS, qu'il offre à vingt cinq pour cent meilleur marché que l'Automne dernier.

Récemment reçu, un assortiment supérieur de DRAPS Américains.

—AUSSI—

Une quantité considérable de Par dessus à tous prix, PANTALONS, CLIETS, de toutes couleurs.

On reçoit les modes de Londres et de New-York.

29Sept.

AUX COMMISSAIRES D'ECOLES,
INSTITUTEURS ET PERES
DE FAMILLES.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il fait imprimer et pourra livrer très prochainement un ouvrage qu'il espère devoir être d'une utilité générale, et qui remplira une grande acune dans les livres qu'on met à la disposition des écoles, sous le titre de

"LA CHIMIE AGRICOLE MISE A LA "PORTE'E DE TOUT LE MONDE."

Ouvrage très simplifié, à l'usage des Agriculteurs canadiens et particulièrement des Ecole élémentaire. Par N. Aubin.

Le prix sera aussi modéré que possible et seulement pour couvrir les dépenses; en sorte qu'il espère qu'on voudra bien l'encourager et le favoriser d'ordres qui seront éxécutés avec promptitude.

W. RUTHVEN.

Cet opuscule est dédié respectueusement à
J. B. MEILLEUR, écuyer, M. D.
Surintendant de l'Education dans le Bas-Canada.

Comme un faible tribut de considération et d'estime pour son zèle et ses efforts constants à promouvoir les connaissances utiles parmi ses concitoyens aussi bien que par ses propres travaux qu'en sa qualité officielle,

Par ses obéissants et dévoués serviteurs,
LE PROPRIETAIRE ET L'AUTEUR.

ETABLISSEMENT DE FORGERON.
MM. BOYD ET WILSON
(CI-DEVANT CHEZ M. E. COOK.)

PRENNENT la liberté d'informer le public et leurs amis qu'ils ont ouvert boutique dans la maison ci-devant occupée par M. HUGH McCULLOCH, ouvrier en cuivre, rue St-Jean, près de la rue Notre Dame, où ils ont dessein de pratiquer leur métier dans toutes ses branches, savoir: Machines de toutes sortes, Imprimerie, Litographie, Presses à copying,—capuchons pour cheminées, Water Jacks, Batterie de Cuisine, Machine pour cuire, Grande-marge potatifs, coffre-fort, Portes ferrées, Portes et contre-vents de fer, serrures, clefs, Etampes, Montures de fusils, Grilles simples et ornées, cloches pour portes, cachées et autrement sur les principes les plus nouveaux, et enfin toutes espèces d'ouvrages de fer et de cuivre.

Raccommodages exécutés rapidement et proprement.

MM. B. et W. espèrent que par une grande attention, leur ponctualité, leurs bons ouvrages, et un selmatériaux supérieure, leurs prix modérés, le mériteront le patronage public.—27 oct.

Terres a Vendre

DANS LE HAUT-CANADA.

COMPRENANT DES FERMES MISES EN VALEUR—LOTS DE VIL ET DES TERRES INCULTES COMME SUIT:—

District.	Township.	Lot.	Con.	Acres
Western	Dover Kent	14	12	200
Do.	do do.	20	7	200
Do.	Erin, Halton, N. moitié	8	9	100
Home	Reach	19	13	200
Do.	Caledon, N. E. moitié	6	1	100
Do.	do E. moitie	9	5	100
Do.	Scott 7, 14, 23, et 32,	32	3	800
Do.	Vespra	18	5	200
Brock	Burford, E. moitié.	18	11	75
	Eastern, Oxford, S. moitié	5	1	10
	Nissouri.	13	3	200
Colborne	Fenelon, E. moitié	17	1	100
Do.	Ops, W. moitié	19	9	100
Newcastle	Clark	17	9	200
Johnstown	Oxford, Grenville	27	2	200
	Ce lot est situé derrière le village de Kemptville.			
Dalhousie	North Gower	8	3	200
Eastern	Winchester, E. moitié	6	3	100
Do.	do E. moitié	9	2	100
Do.	Mathilda, Lots brisés W. moitié	17	7	
Victoria	Marmora	13, 18	2	400
Do.	do	12	3	200
Do.	do 2, 22, 31		4	600
Do.	do 13, 22		5	400
Do.	do 22		6	200
Do.	do 18		8	200
Do.	do 26, 20		9	400
Do.	do 17, 18	18	10	400
Do.	do	1	5	env. 356
Do.	do Lots brisés	18	5	
Do.	do	10	11	
Midland	Palmerston	20	2	200
Do.	do	5	4	200
Do.	do	19	5	200
Do.	do 19, 21		6	400
Do.	do 13, 19		7	400
Do.	do 17, 19, 29, et 30		9	800
Do.	do	19	10	200
Do.	do W. moitié	32	9	env. 304
Do.	do W. moitié	32	7	
Do.	do E. moitié	32	7	
Do.	do E. moitié	32	9	
Do.	do Lots brisés	19	4	env. 410
Do.	do	19, 29	11	
Victoria	Hungerford	11	4	200
Do.	do W. moitié	28	2	100
Eastern Townships.	Clifton	28	2 rang	200
Do.	Stanbridge	26	6 do	200
Do.	Dunham, W. moitié	2	1 do	100
Do.	Wedden, S. W. moitié	5	3 do	100
Do.	Sutton, moitié brisée S. E.	12	7 do	50
Do.	Bolton, moitié brisée S. W.	5	2 do	50
Do.	Godmanchester, partie de	43 5 et	6 do	
	Deux maisons, magasins, forge, manufacture de potasse et pearl-ash, situés sur la rive de la rivière en face.			environ 30

Deux lots de ville dans celle de Barrie, contenant un demi acre, sur la moitié Est de lot brisé 24 dans la concession 5, du township de Vespra, District de Home.

Un do No. 12, rue de la tannerie, village de Streetsville, township de Toronto. District de Home.

Un do No. 13 do do do do do
do do No. 14 do do avec maison dessus.
do do No. 23 do do contenant 1-2 acre avec maison, et hangard.
do do No. 24 do do contenant 1-2 acre avec boutique. au
do do No. 8, coin de la rue Dalhousie, ville de Brantford, H. C. avec les maisons.
do do No. 12 Côté Sud do do
do do No. 13, rue Colborne, ville de Brantford, H. C. avec belle maison, bâtimens, magasins, jardins, &c. en bon état, site magnifique pour un commerce étendu en gros et en détail.
do do No. 12 village d'Embro, township de Zorra, District de Brock contenant un quart d'un acre.
do do No. 6 Côté Est, rue Catherine, Hamilton, avec maison en bon ordre
do do No. 90 ville de Port Hope.
do do centre de Colborne, H. C.
do do ville de Cobourg, C. W. avec maison de brique.
Six do Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, concession 4me village Maria, District de l'Est, C. W
Six do Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, concession 5 do do do do
Quatre do Nos. 1, 2, 3, 4, concession 6 do do do do
Un do avec maison des sus, partie centre du village de Huntingdon, C. E.
do do avec maison de brique, magasins, bâtimens, avec toute commodité à un commerce étendu en gros et en détail, situé, coin de la rue *Front*, Bellevile, une des meilleures situations de cette ville florissante, bâtie ses spacieuses et en bon ordre.
do FERME très bien cultivée, de 80 acres touchant Kemptville, sur le rivage deux milles du Canal du Rideau, avec métairie et hangar.
do do sous le meilleur système de culture, contenant 14 acres, avec maison hangar et remises sur le grand chemin, Pigeon Hill, Seigneurie St. Armand

Toutes ces propriétés sont libres de charges, et des titres incontestables seront donnés aux acquéreurs. On donnera s'il est besoin des termes de paiement, libéral, et faciles, à tous les acheteurs de £100, qui paieront une certaine somme en passant les actes.

S'adresser au propriétaire (si c'est par lettres qu'elles soient affranchies.)

WILLIAM BRADBURY,
Rue Notre-Dame.

Montréal, 15 janvier 1846

CHANGEMENT DE MAGASIN DE
SOULIERS DE BOTTES DE NEW-YORK.

BROWN et CHILDS informent respectueusement leurs pratiques et le public en général qu'ils ont transporté leur établissement, le 6 du courant du No. 130, rue Notre Dame, aux bâtisses de l'Emporium, directement vis-à-vis; ils offrent au public une variété des plus étendue et des plus générale de bottes et de soulier telle qu'il n'en a jamais été offerte en Canada, et que malgré leurs ci-devant prix remarquablement bas, d'après leurs arrangements particuliers, ils peuvent et vendront au moins dix pour cent plus bas que les prix fixés en premier lieu:—

Leur fonds actuel consiste en partie, comme suit:—

1000 paires de bottes françaises pour messieurs, qui ne peuvent être surpassées pour la main d'œuvre et la beauté £1-5s.
2000 paires do do do américaines £1
1000 do dodo depuis 10s. jusqu'à 15s.
Avec un très grand assortiment de souliers pour messieurs et enfans pantoufles, escarpins et Brogans, depuis 6d jusqu'à 12s. 6d.
Pour l'usage des dames 2000 paires pantoufles fines françaises
2000 paires do de caribou français finis
1000 do do de prêtres françaises
Qui sont tous égales en beauté et main d'œuvre et sans meilleures importées depuis 5 jusqu'à 7s 6d.
6000 paires d'escarpins et Brogans à bas prix, en gros et en détail.

Aussi un grand assortiment de souliers pour filles, garçons et enfans.

Qui tout seront vendus à des prix si bas qu'ils paieront amplement ceux qui nous patroniseront en ville ou à une distance de la campagne. Nous avez notre assurance et notre garantie sur tous articles, avec la même confiance que si vous n'en connaissez qu'une seule paire. Les plus grands avantages sont offerts à tous ceux qui font le commerce de la campagne, ainsi qu'à tous ceux qui pour revendre achetent.

M. HOPE,
PEINTRE DE PORTRAITS,

PREND la liberté d'informer les dames et messieurs de Montréal qu'il a transporté son Atelier au No. 110 rue Notre Dame, aud sous de, MM. MEAD, FRERES et Cie, magasins de musique, où il restera quelques temps.

Il invite le public à aller visiter [illegible] de échantillons. Entrée, première porte, sur la rue St. Jean Baptiste.—4 dec.

A ceux qui souffrent de la Goutte de Rhumatisme, Douleurs de Reins, Sciatique, Tuées, Douleurs dans la Tête, etc., etc.

PILLULES
DU
DR. LEY,
POUR LA
GOUTTE
ET LES
Rhumatismes.

On recommande avec confiance aux malades cette précieuse médecine, comme le remède le plus efficace qui fut jamais découvert contre ces maux douloureux.

ESSENCE CONCENTREES
Extrait composé de Fluide de Salsepareille de la Jamaique.

Pilules Apéritives Anti-Billeuse
DU
DOCTEUR BERLIN,
En boites, à 7½d., et 1s. 3d.

Pommade Camphré

Pour les mains crevassées: à prêté de la Peau, etc., en Pots à 1s. 6d., et 2s. 6d.

ONGUENT CHIMIQUE

Pour les affections Rhumatismales et Gouteuses, Raideurs du Cou et des Jointures, Crampes, Engourdissemens, Entorses, Maux de Dents, etc. En bouteilles, à quinze et trente-six sous.

HUILE DE MOELE
TRANSPARENTE

Il suffit d'essayer cette admirable préparation pour en apprécier l'utilité en adoucissant, embellissant, et fortifiant les Cheveux, les rétoyant de la Teigne, et rendant les Cheveux quelques durs qu'ils soient doux et lustré. Elle les empêchera de devenir gris, les fait friser, et les restaure très-bien.

Dans son utilité pour les familles, elle ne peut être surpassée.

SUC FLUID CONCENTRE'
ESSENCE DE SENNE'
Un doux laxatif pour les enfans et les adultes.

LOSENGES pour les VERS

REMEDE sur et efficace contre toute espèce de vers chez les enfans et les adultes.

Préparé et vendu par
R. W. REXFORD, Chimiste et Apoticaire,
Rue Mc Gill, Montréal,

15 juin.

DEPOT MEDICAL,
Rue Saint Lambert, No. 13, Maison Voisine de M. T. Mussen.

LE Soussigné informe Messieurs les Médecins et le public en général qu'il a ouvert une PHARMACIE et un MAGASIN de DROGUES, ayant acheté l'Etablissement ci-devant appartenant à F.X. LANGELIER et le Dr. TRUDEL. Le Magasin a été nouvell ment réparé et le Fond considérablement augmenté, avec un assortiment tenu et choisi de DROGUES, Anglaises et Américaines, et une grande variété de PARFUMERIES. Aussi, un très bon choix de RENEDES A PATENTES, et l'on trouvera constamment en vente les articles suivants, savoir:

Beaume de Foie (*Liverwort*) du Dr. Taylor; Lotion célèbre d'Oris, pour les Dents, du Dr. Goddard; Liniment du Dr. Hayes, pour douleurs des Os et des Nerfs, Stop adoucissant du Dr. Evans pour calmer les douleurs des Gencives, pendant la dentition; Baume de Columbia pour les cheveux; Vermifuge de Wimers, et de Fahnestock, Nerix de Romsay, pour les vers; Opodeldoc Liquide, du Dr. Steers; Pilules de Moffatt, Sir B. Cooper, Parr, Dixons, Morrison et Lees; British Oil, pour les Douleurs; Tabac Céphalique, Sel de Citron, Extrait de Salsepareille, Baume de Miel, Baume Pulmonaire, Eau pour les Yeux, Sirop de Mahue Poison pour Punaise, Mouches et Rongeurs, Emplâtres Fortifiantes, Amers de Moffatt, Pomade à la Rose, pour les Lèvres, etc., etc.

P. MUNRO.

P. S—Pour consultations, avis et opérations, s'adresser au DR. MUNRO, Médecin et Chirurgien de l'Hôtel Dieu, au Dépôt Médical, de 10 à 11 heures, de MIDI à 3 heures, de 4 heures à 8 heures.

Avis gratis aux Pauvres.

Montréal, 14 août, 1846.

RECEMMENT reçue une grande variété de Parfumeries et de Liqueurs Françaises supérieures.

—AUSSI,—

200 Sangsues Allemandes.
14 août, 1846.

PHARMACIE CENTRALE,
RUE ST. PAUL, No. 69,
Auprès Marché-Neuf, deux maisons avant l'ancien Hotel-Rasco.

LE soussigné venant d'ouvrir sa NOUVELLE PHARMACIE, previent les habitans de la ville et de la campagne qu'il a presque complété son assortiment de DROGUES. Ses relations suivies avec les meilleurs Droguistes de France le mettent à même de fournir à un prix modéré des Médicaments ou produits Chimiques d'une préparation parfaite et garantis tels.

MM. les Médecins et les Marchands de la campagne sont invités à visiter ses parfumeries et tous ses produits, qu'il leur vendra à des prix avantageux.

DR. PICAULT,
Rue St. Paul, No 60.

AVIS.
RAMSAY & McARTHUR,
PEINTRES DE MAISON, D'ENSEIGNE ET DE DECORATION, VITRIERS, TAPISSIERS, &C.
52, *RUE McGILL,*
(Entre les rues Notre-Dame, et Grande rue St-Jacques.)
MONTREAL.

A. RAMSAY en offrant ses sincères remercimens pour l'encouragement libéral dont a été favorisée l'ancienne société de RAMSAY ET GRAIG, informe respectueusement le public de Montréal et des environs qu'il est entré en société avec J. McARTHUR, dont les talents comme écussonneur, marbrier et peintre de maison en général, ont été reconnus dans les principales villes d'Ecosse et d'Irlande, telles que Dublin, Edinburgh, Glasgow et Belfast; et ils espèrent qu'en combinant leurs connaissances pratiques du commerce dans toutes ses branches, ils pourront exécuter l'ouvrage d'une manière égale à aucune chose qui puisse être faite dans aucun des lieux ci-dessus.

Les conditions seront modérées, et les ordres seront ponctuellement exécutés.

Toute sorte de PEINTURES mélangées et Séches, Huile, Vernis, Bresses, Chaises, etc. etc.

3 juin.

J. N. WALKER ET CIE.,
MCHINISTES,

Rue St. Joseph, No. 65, Faubourg St. Joseph,

INFORMENT respectueusement leurs amis et le public qu'ils sont prêts à entreprendre toute espèce d'ouvrage en

FER POUR MAISON, POSER DES CLOCHES, etc., etc., etc.

☞Ils entreprendront aussi le nettoyage et le raccommodage des LAMPES et toute espèce d'OUVRAGE en CUIVRE.

Montréal, 11 décembre, 1846.

LOT A BATIR, A VENDRE, A CONSTITUS.—A vendre sur la continuation de la Rue St. Laurent, à commencer d'un peu plus haut que la rue Sherbrooke jusqu'à la dite rue St. Laurent, à commencer d'un peu plus haut que la rue Sherbrooke jusqu'à la dite rue St. Laurent, à bâtir. Comme ces lots seront vendus "à titre de constitut," ce sera une occasion favorable d'acheter des situations agréables de résidence, pour ceux qui désireraient garder leurs capitaux, pour bâtir.

S'adresser à
S. C BAGG,
2 février. Rue St. Paul.

P. L. MORIN,
ARCHITECTE,
Elève de l'Ecole Royale des Beaux Arts,
ARPENTEUR PROVINCIAL
Rue St. Jean-Baptiste, No. 40.
Montréal, 24 mai, 1846.

SOULLIERS DE CAOUTCHOUC.

NOUVELLEMENT reçues, et à vendre par le Soussigné,

100 Caisses "Goodyear Patent Metallic Rubbers" diverses grandeurs.

A. F. SABINE.

16 Oct.

COMPAGNIE
DE
L'ASSURANCE SUR LA VIE.
Place Waterloo, Pall Mall, London.

DIVISION DES PROFITS PARMI LES ABONNE'S.

PRESIDENTS HONORAIRES.
Le comte de Errol.
Le comte de Covetown.
Le comte de Leven et Melville.
Le comte de Norbury.
Le comte de Stair.
Le comte de Somers.
Le vicomte Falkland.
Lord Elshinstone.
Lord Belhaven et Stenten.

Directeurs:
James Stewart, Ecuyer, Président,
H. De Castro, Ecuyer, Vice-Président,
Samuel Henderson, Ecuyer,
Hamilton Blair Avarne, Ecuyer,
Edouard Boyd, Ecuyer, Président,
Charles Downes, Ecr.
Charles Graham Ecr,
F. charles Maitland, Ecr.
John Ritchie, Ecr.
William Railton, Ecr,
F. H. Thomas, Ecr,
Chirurgien—F. Hale Thompson, Ecr. 48, Rue Bernets.
Secrétaire—Patrick Macintyre, Ecr.

CETTE compagnie à fonds consolidés, établie par acte du Parlement, sans responsabilité limitée, offre la plus parfaite sureté, par son énorme capital, et par le succès dont elle a été couronnée depuis son commencement en 1834, et par l'accumulation considérable de Premiums qui a eu lieu.

Le 1er Juillet, 1841, la compagnie, dans une assemblée générale, fit une addition de moitié aux sommes payées par les actionaires, et appropria aux abonnés une répartition de £2 par cent, par année depuis la date de leurs polices, de sorte que l'addition à une police de £1000, en force pendant 5 ans, a été de £100, faisant en tout £1,100. Les Premiums que demande la Société sont d'un autre côté bien modérés, et la moitié seulement en doit être payée pendant les cinq années qui suivent les abonnements, quand l'assurance est pour toute la vie; l'autre moitié est sujette à l'intérêt de 5 par cent par an, pour être déduite à la mort ou payé loisir. Par cet arrangement il devint facile à une personne d'un revenu médiocre d'assurer une existence à sa famille; et dans le cas d'une acquisition de fortune, l'abonnement peut être abandonné pendant les 5 ans, l'abonné ayant payé la moitié du Premium, au lieu du total, selon la pratique ordinaire.

Ainsi, une personne de 25 ans, peut par un payement annuel de £28. 10s. 3d, pour les 5 premières années, et après du total du Prémium £57. 12 6d. assurer sa veuve et à ses enfants à sa mort une somme de non moins de £300, sujette seulement à la déduction de £141. 13s. 3d, étant le montant des premiums non payés.—Celui qui demanderait une avance temporaire d'argent peut aussi, aux termes de cet arrangement, dans le cas où il remettrait sa police au moyen de laquelle il a obtenu cette avance, la remettre seulement en payant la moitié du Premium au lieu du total, selon l'usage de la plupart des autres Bureaux.

Les grandes facilités présentées par la compagnie, sous ces rapports et plusieurs autres, sont telles que ce devient en quelque sorte un devoir moral; que chaque père qui ne possède pas de fortune, mais seulement un revenu médiore, de faire assurer sa vie pour une somme qui peut procurer une aisance comfortable à sa famille.

Taux des Premiums.

Age.	sans Profits	avec Profits.
25	£1 18s 5d.....	£2 2s 11d per cent.
30	2 3 10.....	2 8 7 do
40	2 19 1.....	3 3 9 do
50	4 6 0.....	5 10 7 do
60	6 15 3.....	17 9 do

On recevra toutes les informations voulues en s'adressant aux Directeurs locaux (Président) Edward Boyd, Ecr. et E. Lennox, Ecr. No-8, Pall Mall, London; ou à

AND: McGILL,
Agent pour le Canada.

UNIVERSITE DU
COLLEGE McGILL.
MONTREAL.

LES Chefs du Collége ayant reçu ce jour, par le principal, une communication officielle, de la confirmation des réglemens du Collége, par Sa Majesté, saisissent la première occasion de commencer le Cours de Lecture, qui doit être donné au Collége, pendant ce terme actuel:

Sur la "Littérature Classique," par le Rév. W. T. Leach, A. M., Professeur.
Sur les "Mathématiques," et la "Philosophie Naturelle," par Edmund A. Meredith, L. L. B., (T C D), principal du Collége.
Sur "l'Histoire," par le Rév. J. Abbott, A. M.
Sur la "Littérature Française" et la "Langue Française," par Léon D. Montier.

Tous ces Cours commenceront Mardi, le 22 du courant. Messieurs les Etudiants s'immatriculeront, ou avant le 29 courant, pourront faire leurs Cours.

Prix, £3 6s 8d, par quartier, ou £10 par année.

Pension, y compris le chauffage et l'éclairage, £3 par mois.

22 septembre.

UNIVERSITE DU
COLLEGE McGILL.
FACULTE' DE MEDECINE.

LE COURS DE LECTURES pour l'hiver prochain commence à LUNDI le DEUX NOVEMBRE et se continuera sans interruption (excepté les vacances de Noel) jusqu'à la dernière semaine d'Avril, ce qui donne une session de six mois.

Théorie et Pratique de médecine, journellement, à 3, P. M., par A. F. Holmes, M. D.
Principes et Pratique de Chirurgie, tous les jours à 11, A. M., par G. W. Campbell, M. D.
Chimie, tous les jours à 10, A. M., par..... A. Hall, M. D.
L'anatomie et obstétrique, et maladies des Femmes et enfans, tous les jours à 8, A. M., par..... M. McCulloch, M. D.
Anatomie (générale et descriptive) tous les jours à 2 P. M..... O. T. Bruneau, M. D.
Matière médical et pharmacie tous les jours à 9, A. M., par.... S. C. Sewell, M. D.
Médecine clinique et Chirurgie deux fois par semaine, à 1, P. M., par..... J. Crawford, M. D.
Histoire de la Médecine, (Physiologie, etc.) tous les jours à 4, P. M., par..... R. L. McDonnell, M. D.
Jurisprudence Médical trois fois par semaine, par..... Wm. Fraser, M. D.
Anatomie Pratique, par W. E. Scott, M. D.

Gardien du Muséum, W. Wright.
Hopital Général de Montréal, tous les jours à Midi.

COURS D'ETE'

Le COURS D'ETE' commencera le SECOND LUNDI de MAI, 1847.

Jurisprudence Médicale par..... Dr. Fraser.
Botanique par..... D. Papineau.
A. F. HOLMES, M. D. et P., Sécr. Fac. de Méd.

10 septembre, 1846.

ANDREWS, OPTICIEN,
DE LONDRES.

COMPAS pour Arpenteurs, niveaux, télescopes, microscopes, lunettes, thermomètres, barometres, instruments de mathématique et d'opticien de toute espèce faits et réparés. Lunettes propres à toutes les vues, lanternes magiques montées sur fil de laiton, ou parties et écoles visitées sous le plus court délai par

R. F. ANDREWS,
Rue Notre-Dame, vis-à-vis l'Hôtel de Ville

J. R. McDONALD,
CHEF DU RAMONAGE,

SE tendra ponctuellement à tous ordres qui lui seront communiqués au Bureau de la Poste dans la boite, No. 164, ou à sa résidence, rue St André, derrière l'Eglise Episcopale, à Montréal.

23 avril.

POUDRE VERMIFUGE.
VEGETALE AMERICAINE.

CETTE préparation, invention d'un Médecin Américan décédé, qui pendant sa longue carrière a eu une pratique étendue, a maintenant en faveur plusieurs années d'épreuve, et peut être recommandée avec confiance comme un remède sûr et efficace pour chasser les vers du système. Les propriétaires se sont fait un devoir de constater le résultat de son usage dans les cas qui sont venus à leur connaissance et qu'ils ont pu observer; et ils ont toujours trouvé qu'il produisait les effets les plus salutaires; et souvent après que presque toutes les préparations ordinairement recommandées pour les vers avaient été employées sans aucun avantage. Le fait peut être attesté par plusieurs personnes des plus respectables des différentes parties du pays, et devrait induire les familles à avoir toujours sous la main un paquet de la médicine. Elle est douce dans son opération, et peut être administrée sans le moindre danger à l'enfant de la santé la plus faible.

Montréal, 14 *Mars*, 1843.

Ceci est pour certifier que ma petite fille, âgée d'environ deux ans, a souffert des vers pendant quelques mois, durant lesquels j'ai fait usage des remèdes les plus recommandés, parmi lesquels j'ai administré *quatorze fioles de Vermifuge de Fahnstock sans effet* ou diminution sensible des symptômes. J'ai ensuite essayé une des poudres Vermifuge Végétale, après quoi, elle ne rendit pas moins de quatre-vingt seize grands vers. Elle paraît entièrement soulagée et se porte de mieux en mieux.

(Signé,) DANIEL WOODS,
Rue Wellington.

Messieurs,—Je crois devoir vous informer que j'ai trouvé votre poudre Vermifuge extrêmement utile dans ma famille. L'été dernier, un de mes enfans fut visiblement atteint qué des symptômes ordinaires des vers, et devint si faible, que je craignis qu'il n'en revint pas; mais votre poudre m'ayant été recommandée, j'en fis usage, et j'ai le plaisir de dire que ce fut avec un avantage immédiat elle le fit rendre soixante-dix à quatre-vingts vers de huit à dix pouces de longueur, et je ne doute nullement qu'il ne lui doive la vie.

PATRICK BUTLER, Dunham, B. C.
25 janvier, 1841.

Le remède n'est préparé que par
WILLIAM LYMAN & CIE.,
Apothicaires, Montréal,
Rue St.-Paul:

BAUME DE REGLISSE DE HENRY,
POUR Toux, Rhume, Asthme, Toux invétérée, Influenza.

Ce remede a été trouvé très efficace pour la guérison de ces mal dies communes mais désagréables qui, si on les néglige, deviennent si dangereuses.

Enfin, ce remède est si sur dans ses effets et en même temps d'une action si douce qu'on peut en toute sureté en donner aux plus jeunes enfans et les familles devraient jamais s'en